



**NATIONS UNIES
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**



Distr.: GENERALE

E/ECA/CM.37/4
11 mai 2004

**FRANÇAIS
Original: ANGLAIS**

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingt-troisième réunion du Comité d'experts de
la Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique

Kampala
18 - 20 mai 2004

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Trente-septième session de la Commission/Conférence
des ministres africains des finances, de la planification
et du développement économique

Kampala
21 - 22 mai 2004

RAPPORT ANNUEL 2004

MAI 2004



Commission économique pour l'Afrique

E/ECA/CM.37/4
mai 2004

RAPPORT ANNUEL

2004

Table des matières

Abréviations et sigles	v
Résumé	vii
I. Évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique: vue d'ensemble.....	1
Introduction.....	1
1. Situation économique de l'Afrique en 2003	1
2. Évolution de la situation économique mondiale en 2003	2
3. Perspectives et défis pour l'Afrique en 2004	3
4. Rôle du commerce mondial et intrarégional dans le développement de l'Afrique.....	3
II. Principales activités menées par le secrétariat depuis juin 2003	5
A. Exécution du programme de travail de la Commission	5
1. Faciliter l'analyse de la politique économique et sociale	5
2. Promouvoir le développement durable	9
3. Renforcer la gestion du développement.....	12
4. Exploiter l'information pour le développement.....	13
5. Promouvoir le commerce et l'intégration régionale	15
6. Améliorer la condition de la femme	18
7. Appui aux activités sous-régionales de développement	19
B. Programme ordinaire de coopération technique – Section 21	23
Renforcement de l'orientation de la coopération technique	25
III. Réunions des organes subsidiaires, notamment les comités intergouvernementaux d'experts (CIE) des bureaux sous-régionaux de la CEA.....	27
1. Comité de la coopération et de l'intégration régionales	28
2. Comité du développement durable	28
3. Huitième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique orientale.....	29
4. Dix-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique du Nord ..	30
5. Septième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest	30
6. La vingt-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique centrale	31
7. Dixième réunion du Comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique australe.....	32
IV. Renforcement de la planification, du suivi et de l'impact des programmes.....	35
A. Adoption de la budgétisation axée sur les résultats à la CEA: bilan de l'expérience	35
1. Planification des programmes : cadre stratégique proposé	36
2. Améliorer la gestion axée sur les résultats à la CEA	38
3. Renforcer la fonction d'évaluation	38
B. Stratégie de consolidation de la recherche de l'excellence: le Programme de renforcement institutionnel.....	39

Abréviations et sigles

ACP	Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ADF	Forum pour le développement de l'Afrique
APD	Aide publique au développement
ARIA	Rapport annuel sur l'intégration en Afrique
BAfD	Banque africaine de développement
CEEAC	Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CER	Communauté économique régionale
CIE	Comité intergouvernemental d'experts
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
DRSP	Documents de stratégie de réduction de la pauvreté
IED	Investissement étranger direct
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIG	Organisation intergouvernementale
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida
OSC	Organisation de la société civile
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTTE	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UE	Union européenne
VIH/Sida	Virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise

Résumé

Le présent Rapport annuel, présenté à la trente-septième session de la Commission, couvre la période allant de mai 2003 à mai 2004. Il contient un aperçu synoptique des principales tendances, des manifestations et des activités que la Commission et son secrétariat ont entreprises dans le cadre du mandat de la CEA, qui est de promouvoir le développement économique et social en Afrique. Le Rapport permettra de formuler des politiques judicieuses aux niveaux national, régional et mondial et de s'assurer que les défis que doit relever le continent sont bien inscrits au programme de développement international. Le Rapport contient *quatre* chapitres.

Le chapitre premier passe en revue l'évolution récente de la situation économique et sociale dans la région, compte tenu de l'évolution de la situation mondiale, et décrit les perspectives à court terme pour la région. Les études de la CEA, et en particulier le *Rapport économique sur l'Afrique 2004* qui sera publié prochainement, montrent qu'à peine quatre des 53 pays du continent pourront probablement atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement qui consiste à réduire le niveau de pauvreté de moitié d'ici à 2015, si les tendances actuelles se maintiennent. Dans tout le continent, l'effet conjugué de facteurs macroéconomiques solides, de niveaux plus élevés d'investissements et d'une augmentation des prix des produits de base a permis d'atteindre un taux de croissance moyen du PIB de 3,6% en 2003, par rapport à 3,2% en 2002. Toutefois, le Rapport fait observer que cette augmentation modeste de la croissance reste fragile et incertaine car elle dépend des fluctuations du climat et des cours internationaux des produits de base. C'est pourquoi le Rapport souligne qu'il faut mettre en place des fondations plus solides et plus durables pour que l'Afrique puisse participer au commerce international, ce qui permettrait une croissance soutenue à plus long terme et une réduction de la pauvreté.

Le Rapport estime que le taux de croissance moyen passera à 4,4% en 2004, à condition qu'il y

ait une amélioration des principaux facteurs déterminants de la croissance en Afrique – c'est-à-dire le climat, de meilleurs termes de l'échange pour les exportations africaines, un accès plus large aux marchés, et la stabilité sociale et politique.

Les activités de fond de la Commission ont été exécutées dans le cadre de sept sous-programmes complémentaires et interdépendants qui traitent de questions qui correspondent, dans une large mesure, aux principaux défis en matière de développement que les pays africains doivent relever. La stratégie pour l'exécution de ces activités comprenait l'analyse des politiques et le plaidoyer; des réunions des parties prenantes et l'obtention d'un consensus sur les questions essentielles de développement; la fourniture d'une assistance technique et le renforcement des capacités des États membres; et l'élargissement de la collaboration avec d'autres organisations à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. La mise en œuvre des activités de chaque sous-programme a tenu compte des priorités énoncées dans la Déclaration du Millénaire, le NEPAD et les documents issus des principales conférences internationales ainsi que les directives et décisions pertinentes.

Le chapitre 2 décrit les principales activités entreprises au cours de l'année écoulée dans chacun des sept sous-programmes.

Dans le domaine de la *facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales*, où le secrétariat s'est toujours attaqué aux défis posés par la réduction de la pauvreté, l'accent a été mis en particulier sur l'analyse des politiques économiques; les questions de développement liées aux politiques sociales et à l'analyse de la pauvreté; les questions relatives au commerce et aux finances; et le développement des statistiques. Un résultat notable dans le cadre de ce sous-programme est l'élaboration de deux éditions de la publication phare de la Commission, le *Rapport économique sur l'Afrique*, pour 2003 et 2004. Ce Rapport est devenu un

instrument essentiel pour évaluer les performances économiques de l'Afrique et améliorer la compréhension des questions sous-jacentes qui influencent les performances des pays. L'édition de 2004 du Rapport, dont le thème est «*exploiter le potentiel commercial de l'Afrique*» a permis d'atteindre des niveaux plus élevés en ce qui concerne aussi bien la qualité que la franchise.

Les travaux de la Commission dans le cadre du sous-programme intitulé *promouvoir le développement durable* ont continué à être centrés sur la sensibilisation aux liens qui existent entre l'ensemble des questions de sécurité alimentaire, de population et de protection de l'environnement, et l'intégration de celles-ci dans les plans nationaux de développement. La plupart des activités exécutées dans le cadre de ce sous-programme avaient pour objet d'aider les États membres à mettre en œuvre le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable. Un nombre intolérablement élevé d'Africains, près de 300 millions, n'ont pas accès à l'eau potable et à l'assainissement de base. Afin d'aborder ce problème, la CEA, conjointement avec le Gouvernement éthiopien, a accueilli la Conférence panafricaine sur la mise en œuvre des initiatives et le partenariat dans le domaine des ressources en eau (PANAFCON). La conférence a réuni plus d'un millier de participants, y compris les ministres responsables de l'eau de 45 pays africains, et des représentants de plusieurs organisations régionales et internationales, afin de coordonner les initiatives régionales visant à satisfaire les besoins fondamentaux, à assurer la sécurité alimentaire, à protéger l'environnement et à mettre en place les infrastructures essentielles dans le secteur de l'eau.

Les activités entreprises dans le cadre du sous-programme intitulé *renforcer la gestion du développement* ont continué à être centrées sur la promotion des mesures visant à faire des pays africains des États capables. Au cours de la période considérée, le projet de la CEA sur la mise au point d'indicateurs permettant de mesurer et de suivre les progrès réalisés sur la voie de la bonne gouvernance en Afrique est entré dans sa phase finale, et cruciale, grâce à l'élaboration du premier *Rapport sur la gouvernance en Afrique*, qui sera lancé au début d'octobre 2004 lors de l'ADF IV, dont le thème sera «*Gouvernance pour une Afrique en marche*». A cet égard, beaucoup des travaux de la CEA s'inscrivent dans le cadre du NEPAD et, plus particulièrement, du Mécanisme africain d'examen par les pairs, outil d'apprentissage et de suivi par les pairs des engagements pris en vue de la réalisation de la bonne gouvernance. A la demande des dirigeants africains,

la CEA a joué un rôle important dans l'élaboration du NEPAD et du Mécanisme, et plus particulièrement dans l'élaboration des codes et normes dans le domaine de la gouvernance économique et des entreprises.

Il est également prévu que l'examen par les pairs des prochaines années aura pour assise technique le *Rapport économique sur l'Afrique* et les travaux menés par la Commission dans le domaine de la bonne gouvernance. En mars 2004, 18 pays avaient accédé au Mécanisme africain d'examen par les pairs. Des progrès significatifs ont également été accomplis en vue d'appuyer le NEPAD, dans le cadre des consultations régionales annuelles des institutions des Nations Unies travaillant en Afrique, qui ont créé cinq groupes correspondant aux domaines prioritaires du NEPAD. La sixième consultation régionale se tiendra immédiatement avant ou après le prochain sommet de l'Union africaine, prévu à Addis-Abeba en juin 2004. Elle fera le point des progrès des différents groupes et définira les principales difficultés à résoudre pour assurer la cohérence des activités des institutions des Nations Unies en Afrique.

Les activités du sous-programme intitulé *Exploiter l'information pour le développement* resteront axées sur le renforcement des capacités nationales en matière d'adoption et d'utilisation des TIC au service du développement et sur les moyens de combler la fracture numérique. Les travaux de la CEA dans ce domaine s'inscriront dans le cadre de l'Initiative «Société de l'information en Afrique», qui a été adoptée par la Conférence des ministres de la CEA en 1996 en vue d'accélérer l'entrée de l'Afrique dans la société mondiale de l'information. A cet égard, la CEA a joué un rôle clef pour aider les pays africains à élaborer une position commune pour le Sommet mondial sur la société de l'information, dont la première phase s'est tenue à Genève en décembre 2003. La CEA continue à participer activement aux activités menées pour aider l'Afrique à mettre en œuvre le Plan d'action adopté à Genève et elle prépare les États membres à la deuxième phase du Sommet, qui doit se tenir à Tunis en novembre 2005.

Les activités menées au titre du sous-programme intitulé *Promouvoir le commerce et l'intégration régionale* sont restées axées sur les politiques et les mesures propres à renforcer l'intégration de l'Afrique en vue de sa participation et de son intégration effectives à l'économie mondiale. Durant la période considérée, la CEA a continué à aider les pays africains à préparer les

grandes négociations commerciales multilatérales et à traiter diverses questions complexes inscrites à l'ordre du jour de l'OMC.

Pour renforcer les capacités des pays africains dans le domaine commercial, la CEA a créé à Genève en 2003 un bureau de liaison chargé de conseiller le Groupe africain de l'OMC, à sa demande, dans ses activités quotidiennes concernant des questions liées à l'OMC. Toujours dans le souci de mettre davantage l'accent sur les questions commerciales, la CEA a également fait des progrès considérables dans la création d'un Centre africain pour les politiques commerciales, qui sera chargé de renforcer les capacités commerciales des négociateurs africains, grâce à des activités de recherche et de formation menées par l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), basé à Dakar. Le Centre fournira également des services consultatifs sur des questions telles que l'adhésion à l'OMC, les négociations sur le protocole commercial de l'Accord entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP), et l'appui aux activités du Groupe africain de l'OMC à Genève. Les travaux de la CEA sur le suivi et l'évaluation des progrès en matière d'intégration régionale sont également l'une des réalisations notables de ce sous-programme. Ils culmineront avec la publication du premier *État de l'intégration de l'Afrique*, qui doit être lancé en juillet 2004 lors du Sommet de l'Union africaine. Ce rapport propose un outil précieux pour l'évaluation qualitative et quantitative de l'intégration régionale dans divers secteurs. La CEA se tient également en rapport avec la nouvelle Commission de l'Union africaine et les principales communautés économiques régionales pour élaborer un cadre de coopération à l'appui du processus d'intégration régionale.

Dans le cadre du sous-programme intitulé *Promouvoir la condition de la femme*, l'élaboration de l'Indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, entreprise en 2002, en est à la deuxième phase, avec des essais en Afrique du Sud, en Éthiopie, au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, au Ghana, en Tanzanie et en Ouganda. L'indice permettra également une évaluation sexuée de l'incidence des divers programmes et politiques et il aidera les États membres à bien suivre et évaluer les progrès accomplis dans les domaines critiques définis par le Programme d'action mondial et la Plateforme d'action régionale, y compris en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement. Pour mieux faire connaître la nécessité d'intégrer le souci d'équité entre les sexes

dans les politiques et programmes de développement, le secrétariat a établi un guide contenant 5 méthodes d'intégration du souci d'équité entre les sexes dans les instruments nationaux de planification, y compris l'intégration de la parité dans les budgets nationaux.

En 2003, la CEA a continué à œuvrer pour intégrer les nouvelles initiatives régionales et mondiales dans les programmes et politiques de développement et à renforcer les capacités des communautés économiques régionales en matière de mise en œuvre de ces initiatives aux niveaux national et sous-régional. Les cinq bureaux sous-régionaux de la CEA situés dans les cinq régions du sous-continent remplissent une tâche cruciale à cet égard. Ils jouent un rôle majeur dans l'identification, la définition, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et politiques régionales et mondiales qui s'intègrent dans la vision et le mandat général de la CEA et donnent une dimension régionale aux travaux analytiques et normatifs de la CEA. Les activités des bureaux sous-régionaux ont été entreprises dans le cadre du sous-programme de la CEA intitulé *Appuyer les activités sous-régionales de développement*.

Des services d'assistance technique et des services consultatifs sur les politiques visant à compléter les travaux menés dans tous ces domaines ont été fournis aux pays et aux organisations intergouvernementales à travers le programme ordinaire de coopération technique du secrétariat. Des services consultatifs à court terme ont été fournis à plusieurs États membres et à leurs organes intergouvernementaux durant la période considérée pour les aider à régler un certain nombre de questions et de défis qui se posent à eux.

Parmi les autres activités significatives entreprises durant la période considérée, il convient de citer les travaux de la Commission VIH/sida et gouvernance en Afrique (CVGA), créée en février 2003 par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour examiner les incidences de l'épidémie de sida sur la capacité des gouvernements africains de gérer le processus de développement, pour fournir des informations et des données concernant l'impact de la maladie sur le développement et pour proposer des mesures qui permettraient de la contenir. La CEA assure le secrétariat de la Commission VIH/sida et gouvernance, qui a tenu sa session inaugurale en septembre 2003 à Addis pour arrêter son programme de recherche et définir sa collaboration avec d'autres institutions. Ce programme de recherche a été affiné lors de la deuxième réunion des commissaires tenue en mars 2004

Résumé

à Maputo (Mozambique). Il a été décidé que les principaux domaines de recherche seraient: la planification des ressources humaines et le VIH/sida, l'équité entre les sexes et le VIH/sida, le traitement et les soins lorsque les ressources manquent, le secteur privé et le VIH/sida, l'incidence de la maladie sur les familles et les communautés, le VIH/sida

et les forces armées, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire en milieu rural. Le rapport final de la Commission sera publié en juin 2005. ONUSIDA et d'autres agences des Nations Unies dans les pays seront chargés de l'exécution des recommandations.

I

Évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique: vue d'ensemble

Introduction

En matière de développement, le principal défi que les pays africains doivent relever est de parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et en particulier celui qui consiste à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population vivant dans la pauvreté absolue. Pour atteindre cet objectif, la croissance économique doit être maintenue à un taux moyen de 7% par an. Or, jusqu'à présent, le taux de croissance réelle annuel du PIB en Afrique est resté inférieur à 4% et le taux de croissance du PIB par habitant est resté inférieur à 2%.

Le taux de croissance réelle du PIB en Afrique est estimé à 3,6% en 2003, par rapport à 3,2% en 2002. Cette légère hausse du taux de croissance était due à une augmentation de la production agricole dans plusieurs pays, surtout en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest, à une amélioration relative de la situation économique dans le monde, à une hausse des prix mondiaux des produits de base, en particulier le pétrole, à un accroissement des flux d'investissement étranger direct, et à un environnement macroéconomique plus favorable dans plusieurs pays africains.

Un autre facteur important pour l'amélioration des résultats économiques de l'Afrique a été la cessation des hostilités ainsi que les progrès réalisés sur la voie du rétablissement de la paix dans plusieurs pays d'Afrique, notamment au Burundi, en République démocratique du Congo, au Libéria et au Soudan.

Les perspectives concernant une augmentation de la croissance en 2004 et au-delà sont généralement positives, étant donné les efforts majeurs déployés en vue d'une bonne gestion économique, du règlement pacifique des conflits et de la bonne gouvernance. Toutefois, les facteurs extérieurs, tels que des règles équitables et justes pour les échanges mondiaux, un accès aux marchés des

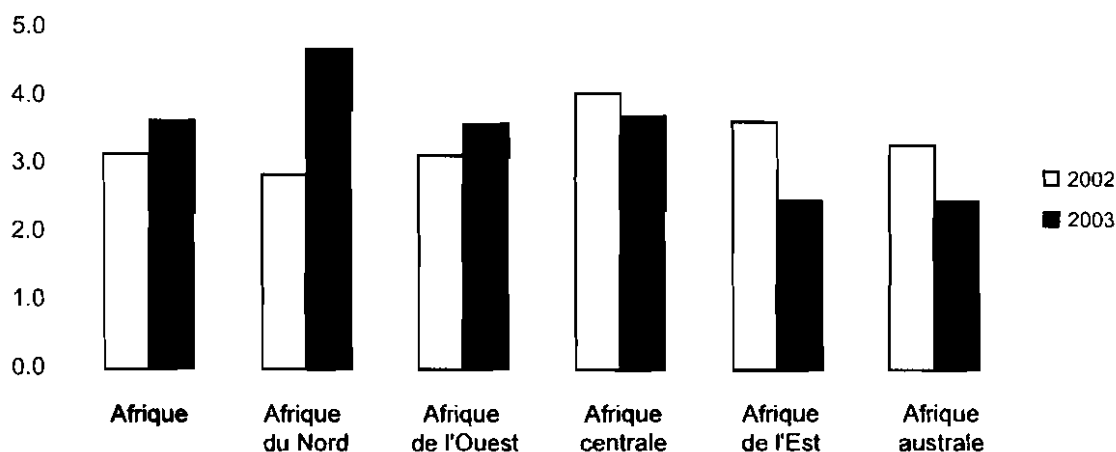
pays de l'OCDE, une amélioration des termes de l'échange pour les exportations africaines, et une aide au développement plus efficace, sont des éléments essentiels qui détermineront le rythme de la croissance de l'Afrique d'ici à 2015.

Des facteurs extérieurs favorables et une amélioration des politiques intérieures dans plusieurs pays africains ont permis d'obtenir de meilleurs résultats économiques en 2003. Deux sous-régions, l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest, ont enregistré une croissance plus forte en 2003 qu'en 2002, alors que la croissance réelle du PIB s'est ralentie en Afrique centrale, en Afrique de l'Est et en Afrique australe (voir figure 1).

Le taux de croissance solide de 4,7% en **Afrique du Nord** était dû à une augmentation de la production agricole découlant de conditions climatiques favorables, à une production pétrolière plus élevée, à une reprise dans le secteur du tourisme ainsi qu'à des politiques intérieures favorables. En **Afrique de l'Ouest**, le PIB réel a augmenté de 3,6% en 2003, par rapport à 3,1% en 2002. Grâce à des prix plus élevés pour le pétrole, l'or et le cacao, les économies du Nigéria et du Ghana ont contribué à ce résultat positif.

Le taux de croissance en **Afrique centrale** est passé de 4% en 2002 à 3,7% en 2003, bien que la région ait bénéficié d'une expansion du secteur pétrolier, en particulier en Guinée équatoriale et au Tchad. En **Afrique de l'Est**, le taux de croissance réelle du PIB est tombé de 3,6% à 2,5% en 2003. Des conditions climatiques défavorables en Éthiopie et un ralentissement des activités de construction en Ouganda ont contribué à ce résultat. En **Afrique australe**, la croissance du PIB s'est ralentie, passant à 2,5% à la suite d'un resserrement des politiques monétaires en Afrique du Sud, le pays

Figure 1 : Taux de croissance réelle du PIB en Afrique et dans les sous-régions en 2002 et 2003* (évolution en pourcentage)



* Les données sont pondérées en fonction du PIB de chaque pays par rapport au PIB global africain.

Source: Commission économique pour l'Afrique

qui apporte la plus grande contribution à l'activité économique dans la sous-région, et des effets négatifs continus de la sécheresse qui a sévi récemment dans la région. En Angola, la production de pétrole a continué à augmenter, mais à un rythme plus faible qu'en 2002.

Le nombre de pays ayant un taux d'inflation inférieur à 10% est passé de 33 en 2002 à 38 en 2003 grâce à l'application de politiques monétaires efficaces dans la région. Néanmoins, l'inflation a légèrement augmenté, atteignant 10,6% en 2003, par rapport à 9,3% en 2002. Cette augmentation était due à une hausse des prix des denrées alimentaires dans certaines parties de l'Afrique, à l'augmentation des prix du pétrole importé ainsi qu'à la dépréciation de certaines monnaies.

Plusieurs pays ont connu une dépréciation de leur monnaie en 2003. En Égypte, à la suite de l'adoption par les autorités d'un régime de taux de change flottant, la livre s'est dépréciée. Au Zimbabwe, les tensions sociales ont eu un impact négatif sur la valeur de la monnaie. En revanche, en 2003, le franc CFA a continué à s'apprécier par rapport au dollar des États-Unis à cause de la dépréciation du dollar par rapport à l'euro. Pour des pays comme le Gabon, le Mali et le Sénégal, la perte de compétitivité due à l'appréciation de leur monnaie pourrait limiter leur capacité de tirer pleinement parti des possibilités d'accroître leurs exportations vers les États-Unis en vertu de l'African Growth and Opportunity Act (loi en faveur de la croissance de l'Afrique et de son accès aux marchés). En Afrique

du Sud, le rand s'est également apprécié par rapport au dollar des États-Unis en raison des taux d'intérêt internes relativement élevés.

Le déficit régional de la balance des comptes courants a diminué, passant de 1,6% du PIB en 2002 à 0,7% en 2003, en raison notamment des prix élevés du pétrole et de l'importance des envois de fonds des travailleurs au cours de l'année. Sur les 44 pays africains pour lesquels des données sont disponibles, 10 pays avaient un excédent de la balance des comptes courants et 34 avaient un déficit. Plusieurs pays, tels que la Gambie, le Mozambique, les Seychelles et le Tchad, avaient enregistré un déficit insoutenable de la balance des comptes courants.

2. Évolution de la situation économique mondiale en 2003

En 2003, une évolution économique positive aux États-Unis a eu pour effet d'accroître le rythme de la reprise de l'économie mondiale. Le taux de croissance réelle du PIB mondial est estimé à 2,5%, par rapport à 1,2% en 2002. Une augmentation solide de la consommation privée et de l'investissement du secteur privé ainsi qu'un niveau élevé de dépenses publiques, dû notamment à la guerre en Iraq, ont contribué à l'amélioration des résultats économiques aux États-Unis. En Europe, l'activité économique a connu une relance au deuxième semestre de 2003 grâce à une amélioration de la demande extérieure, mais le taux de croissance réelle du PIB n'a été que de 0,6% en

2003, alors qu'il avait été de 1% en 2002. La forte reprise aux États-Unis a amélioré les possibilités d'exportation des pays africains, en particulier ceux qui bénéficient de la loi en faveur de la croissance de l'Afrique et de son accès aux marchés, mais les faibles résultats enregistrés en Europe ont réduit en partie cet impact positif.

Les pays d'Asie ont montré des signes évidents de redressement tout au long de l'année. La Chine a continué à enregistrer la croissance économique la plus rapide dans cette région. Au Japon, après une longue période de stagnation économique, le PIB en termes réels a augmenté de 2% en 2003. La croissance des exportations, principalement vers les pays d'Asie voisins, a contribué à cette reprise. L'Inde a également connu de très bons résultats économiques. La demande accrue de matières premières et d'énergie alimentée par la Chine est de bon augure pour les pays africains. En fait, dans le contexte du partenariat renforcé établi entre la Chine et l'Afrique depuis 2000, le total des échanges entre les deux partenaires a atteint plus de 12 milliards de dollars en 2002. Les estimations préliminaires indiquent que cette tendance à une augmentation rapide s'est maintenue en 2003.

La relance économique mondiale a eu des effets positifs sur les prix mondiaux des produits de base. Les prix du pétrole ont flambé avant la guerre en Iraq au début de 2003 et, malgré un retour assez rapide aux niveaux d'avant la guerre, le prix moyen en 2003 est resté nettement plus élevé qu'en 2002. Les cours du cuivre, de l'or et du coton ont nettement augmenté en 2003, mais ceux du café, du cacao et du thé sont demeurés proches des niveaux de 2002. Cela étant, il convient de noter que les cours de certains produits de base africains sont restés très au-dessous de leur cours moyen habituel.

3. Perspectives et défis pour l'Afrique en 2004

Le *Rapport économique sur l'Afrique* de 2004 prévoit que la croissance réelle du PIB en Afrique passera de 3,6% en 2003, à 4,4% en 2004. Cette augmentation s'explique par la hausse anticipée des cours des métaux et des minéraux due à l'accélération de la croissance mondiale. Par ailleurs, on prévoit que l'augmentation de la production agricole se poursuivra grâce à de meilleures conditions climatiques. Malgré une baisse prévue, les prix du pétrole resteront en moyenne élevés pendant l'année, offrant des conditions favorables aux pays producteurs de pétrole. De plus, les initiatives

de reconstruction dans des pays qui sortent d'un conflit civil devraient se traduire par une amélioration de la croissance globale dans la région.

Plusieurs pays africains risquent de ne pas atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement si les tendances actuelles se poursuivent. Toutefois, les projections récentes du Groupe de travail de l'ONU sur les objectifs du Millénaire indiquent que, si la communauté internationale manifeste la motivation voulue et déploie les ressources nécessaires, sous forme d'aide au développement et d'amélioration de l'accès au marché, chaque pays pourrait atteindre la plupart des objectifs, voire leur totalité, avant la date visée de 2015.

4. Rôle du commerce mondial et intrarégional dans le développement de l'Afrique

On s'accorde à reconnaître que l'Afrique doit être mieux intégrée dans l'économie mondiale pour améliorer sa base de ressources extérieures et accélérer sa croissance et son développement. Toutefois, elle est de plus en plus en marge de l'économie mondiale et ne bénéficie que de façon intermittente des flux internationaux d'échanges et d'investissements.

La part de l'Afrique dans les exportations mondiales a nettement baissé au cours des 20 dernières années, étant passée de 4,6% en 1980 à 1,8% en 2000. En comparaison, les pays en développement en général ont vu leur part des exportations passer de 28,6% à 31,5% pendant la même période. La part de l'Afrique dans les exportations mondiales de produits manufacturés est, demeurée stable à 0,8%, alors que les pays en développement dans leur ensemble ont vu leur part passer de 10,6% en 1980 à 27,2% en 2000. La baisse de la part de l'Afrique dans les exportations mondiales totales et les exportations de produits manufacturés se traduit par une augmentation des déficits de la balance commerciale, une baisse de la capacité d'absorption et un ralentissement des taux de croissance réelle du PIB.

Étant donné l'importance des questions commerciales pour le programme de développement de la région, le *Rapport économique sur l'Afrique* de 2004 analyse en détail les possibilités qui s'offrent au continent et les défis qu'il doit relever pour s'intégrer avec succès dans l'économie mondiale. D'après les auteurs du Rapport, l'Afrique sera mieux placée pour bénéficier des avantages décou-

lant de marchés plus étendus et de l'accès à la technologie grâce à l'intégration régionale et mondiale.

Malgré de nombreuses initiatives visant à faciliter l'intégration, à créer des zones de libre-échange ou des unions douanières en Afrique, le commerce intrarégional reste très faible. Faisant face à des problèmes de transport et à la faiblesse des infrastructures financières, juridiques et de production, la plupart des échanges entre les États membres passent par des voies «non officielles», et des itinéraires transfrontaliers non convenus. La multiplicité des communautés économiques régionales (CER) ayant parfois des États membres communs, l'absence d'efforts collectifs en vue de la réalisation d'objectifs communs et la concurrence nuisible entre les institutions font qu'il est difficile pour les pays africains de progresser dans ce domaine.

Pour accélérer le développement et réduire la pauvreté dans la région, les décideurs africains doivent intégrer le commerce dans les politiques et les programmes nationaux de croissance et de développement. Il faut en particulier éliminer les obstacles qui entravent l'intégration de la région aux niveaux régional et mondial. Il convient de donner la priorité à la rationalisation des communautés économiques régionales, et ces dernières doivent continuer à veiller à l'application des traités et des protocoles signés par les États membres. Par

ailleurs, des efforts concertés sont nécessaires pour surmonter les obstacles qui limitent l'expansion du commerce, en particulier la faiblesse des infrastructures des transports et des communications.

Au niveau mondial, l'Afrique doit jouer un plus grand rôle et avoir un impact plus visible dans les négociations commerciales multilatérales. A cet égard, elle doit insister sur la cohérence des politiques des pays de l'OCDE, qui doivent accorder un accès raisonnable aux exportations africaines, adopter des règles commerciales mondiales justes et équitables, améliorer l'aide au développement grâce à une meilleure coordination entre les pratiques des donateurs et les programmes nationaux, et limiter effectivement les pratiques de «dumping» qui nuisent au développement des nouvelles bases de production de l'Afrique.

Pour atteindre ces objectifs, l'Afrique doit, pour sa part, s'attacher à mieux comprendre le rôle du commerce dans le développement national, mettre au point des instruments d'analyse de l'impact du commerce sur la création d'emplois, mettre en place des systèmes statistiques nationaux complets et performants qui fournissent des données actualisées pour étayer les politiques et créer des capacités se rapportant aux politiques et aux négociations commerciales.

II

Principales activités menées par le secrétariat depuis juin 2003

A. Exécution du programme de travail de la Commission

Depuis sa dernière session, la Commission a mené ses activités dans un contexte marqué par une légère reprise économique et l'adaptation des économies africaines aux tendances et à l'évolution de l'économie mondiale. Pendant la période considérée, elle s'est employée à effectuer des travaux d'analyse, des activités de plaidoyer et à fournir des services consultatifs pour aider les pays africains à consolider ces tendances.

Dans le présent rapport, la Commission présente de façon détaillée les activités qu'elle a menées au cours de l'année écoulée pour promouvoir le développement économique et social de l'Afrique en mettant en œuvre des activités dans sept sous-programmes complémentaires et interdépendants qui tiennent largement compte des priorités et des défis que l'Afrique doit relever: *Faciliter l'analyse de la politique économique et sociale; promouvoir le développement durable; renforcer la gestion du développement; exploiter l'information pour le développement; promouvoir le commerce et l'intégration régionale; améliorer la condition de la femme; appuyer les activités sous-régionales de développement.* Dans le cadre de chacun de ces sous-programmes, la Commission s'est efforcée de promouvoir la convergence des questions thématiques et des priorités sectorielles pour contribuer à la réalisation des objectifs du NEPAD et de la Déclaration du Millénaire ainsi qu'à la mise en œuvre des conclusions d'autres conférences mondiales, l'accent étant mis en particulier sur le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés (PMA), le Programme de Doha pour le développement, le Consensus de Monterrey, le Plan d'application de Johannesburg et le Plan d'action adopté au Sommet mondial sur la société de l'information.

1. Faciliter l'analyse de la politique économique et sociale

Les activités menées dans le cadre de ce sous-programme pendant la période considérée avaient pour objet de renforcer la capacité des Etats membres en matière de conception et de mise en œuvre de politiques et de stratégies économiques et sociales propres à assurer un développement économique durable et à réduire la pauvreté, conformément aux priorités définies dans la Déclaration du Millénaire et dans le NEPAD. Pour ce faire, l'accent a été mis en particulier sur l'analyse de la politique économique, les questions de développement liées à la politique sociale et l'analyse de la pauvreté; les questions liées au commerce et aux finances, et le développement de la statistique.

Dans le domaine de l'analyse de la politique économique, le secrétariat a élaboré et publié l'édition 2003 du *Rapport économique sur l'Afrique* intitulé *Accélérer le rythme du développement*. Il a également achevé l'édition 2004 du *Rapport économique sur l'Afrique, Exploiter le potentiel commercial de l'Afrique*. Dans les deux Rapports, il évalue les tendances actuelles et les perspectives à court terme des économies africaines et analyse les facteurs ayant des incidences sur leurs performances, en tenant compte de l'évolution de la situation économique mondiale. Il recense, en particulier, les défis que doivent relever les pays africains pour parvenir aux taux de croissance nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). D'après ces études, il faudra, en priorité, aborder la question de la pauvreté spatiale, assurer la viabilité des finances publiques, améliorer le fonctionnement des administrations nationales, assurer le respect du principe d'obligation redditionnelle mutuelle et une plus grande cohérence des politiques.

Le Rapport de 2003 montre que seulement cinq pays sur 53 ont enregistré, en 2002, le taux de crois-

sance de 7% nécessaire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, 43 pays ayant enregistré des taux de croissance inférieurs à 7% et cinq pays des taux de croissance négatifs. Pour l'ensemble de la région, le taux de croissance du PIB en termes réels était en moyenne de 3,2% en 2002, contre 4,3% en 2001. Le ralentissement économique s'expliquait en partie par la faiblesse de la reprise de l'économie mondiale, la baisse des cours du pétrole et la sécheresse dans certaines régions du continent. Les effets dévastateurs du VIH/sida et des conflits armés ont aggravé la situation sociale en Afrique. Dans le Rapport de 2003, le secrétariat complète également l'analyse habituelle des tendances régionales par sept études approfondies des pays suivants : Ouganda, Ghana, Rwanda, Mozambique, Maurice, Egypte et Gabon.

Dans l'aperçu du *Rapport économique sur l'Afrique, 2004*, la CEA note qu'après les résultats économiques décevants des années 80 et 90, la plupart des pays du continent ont enregistré des taux positifs de croissance économique par habitant ainsi que d'assez bons résultats économiques. Toutefois, ces taux de croissance continuent d'être inférieurs à la moyenne annuelle de 7% nécessaire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, la reprise économique reste timide et, dans certaines régions d'Afrique, elle est fortement tributaire des aléas climatiques et de la fluctuation des cours mondiaux des produits de base, facteurs sur lesquels il est impossible de compter tout le temps. Un certain nombre de conflits politiques et militaires continuent également de compromettre les acquis des dernières années. Pour 2003, le Rapport montre que la solidité des fondamentaux macro-économiques, l'accroissement du volume des investissements et la hausse des cours des produits de base dans la plupart des pays du continent se sont conjugués pour porter la croissance du PIB à 3,6% en moyenne, contre 3,2% en 2002. D'après le Rapport, il faut consolider et pérenniser l'intégration de l'Afrique dans le commerce international, pour assurer une croissance durable et réduire la pauvreté à plus long terme.

Dans le *Rapport économique sur l'Afrique, 2004*, la CEA examine les mesures que l'Afrique doit prendre pour tirer parti des possibilités actuelles et futures du système commercial mondial. Le Rapport porte sur les questions fondamentales qui se posent aux décideurs africains et montre que les pays africains doivent conjuguer leurs efforts pour diversifier leurs structures de production. Il présente un Indice de compétitivité commerciale, qui doit permettre aux décideurs d'élaborer des stratégies

bien coordonnées pour rendre plus compétitifs les produits nationaux et lever les obstacles à la réalisation de bonnes performances économiques. Les stratégies recommandées consistent notamment à renforcer les capacités d'exportation et à faciliter la diversification structurelle en adoptant une politique de diversification cohérente, en créant des emplois, en mettant l'accent sur les petites et moyennes entreprises (PME) et en améliorant l'efficacité des infrastructures.

Pendant la période considérée, le secrétariat de la CEA a mis l'accent, dans le domaine de l'analyse de la politique sociale et de la pauvreté, sur les activités qui aident les Etats membres à atteindre les objectifs du NEPAD et de la Déclaration du Millénaire. Il a notamment fait des études et d'autres travaux de recherche pour aider les Etats membres à comprendre les causes structurelles de la pauvreté, à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies favorables aux pauvres pour éliminer ce fléau. La CEA a également entrepris plusieurs études sur les questions d'ordre politique et méthodologique qu'implique l'évaluation de la pauvreté en Afrique. En outre, elle a organisé une réunion de groupe spécial d'experts à Kampala (Ouganda) en juin 2003 pour examiner et analyser les incidences que les stratégies de croissance favorable aux pauvres ont sur des secteurs tels que l'enseignement, le travail, la santé, le tourisme et l'agriculture.

Dans le cadre des efforts visant à améliorer les documents de stratégies de réduction de la pauvreté (DRSP) et d'autres stratégies de développement d'inspiration nationale qui, estime-t-on, sont essentiels à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la CEA a organisé la troisième réunion du Groupe de réflexion sur les documents de stratégie de réduction de la pauvreté à Addis-Abeba en 2003. La réunion a regroupé plusieurs décideurs et experts du développement africains qui ont partagé leurs expériences et échangé des informations sur les meilleures pratiques en ce qui concerne les questions liées à la lutte contre la pauvreté et recensé les insuffisances dans la conception et la mise en œuvre des DRSP. En s'inspirant des conclusions des première et deuxième réunions, la troisième réunion du Groupe de réflexion a examiné le déroulement du processus sur le continent, la mesure dans laquelle les pays africains l'utilisent pour lutter contre la pauvreté et son influence sur le comportement des principaux partenaires de développement de l'Afrique et l'évolution des rapports entre les donateurs et les bénéficiaires de l'aide. Les participants à

la réunion ont examiné cinq grands thèmes qui revêtent une grande importance pour le processus : teneur et exhaustivité des stratégies de croissance; évaluation des coûts, budgétisation et gestion financière; institutionnalisation de la participation; capacités nationales nécessaires; harmonisation des politiques des donateurs et incidences du VIH/sida sur la croissance et la lutte contre la pauvreté. Ils ont également examiné la possibilité de mettre en place des filets de sécurité sociale en tant qu'antidote à la pauvreté en Afrique.

Les participants ont fait remarquer que les parties prenantes s'intéressaient de plus en plus à la question de la pauvreté en Afrique et que la qualité des DSRP s'améliorait en général. Toutefois, ils ont noté qu'il fallait faire davantage pour que ces stratégies soient conformes aux politiques macro-économiques, aux réformes structurelles et aux stratégies sectorielles, ainsi qu'aux résultats en vue d'une croissance soutenue à long terme. Ils ont en outre noté que les données étaient insuffisantes et laissaient à désirer, ce qui empêchait toute analyse approfondie sur laquelle devait reposer le processus des DSRP, et souligné qu'il fallait mieux intégrer les stratégies de croissance dans ce cadre. Ils ont également souligné que les pays devaient renforcer leurs capacités d'évaluer le coût des DSRP et de suivre l'état d'avancement du processus. En ce qui concerne les donateurs, les participants ont souligné qu'ils devaient mieux coordonner et harmoniser leurs politiques et programmes, simplifier les procédures d'établissement de rapports et réduire le coût des transactions.

Pendant la période considérée, le secrétariat a organisé deux ateliers sur le développement des marchés des capitaux dans le cadre des efforts visant à mobiliser plus de ressources pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. Le premier atelier, tenu à Johannesburg en octobre 2003 à l'intention des pays d'Afrique orientale et d'Afrique australe, a réuni plus de 60 participants, y compris plusieurs ministres des finances, des hauts fonctionnaires, des directeurs généraux de plusieurs banques et bourses africaines pour examiner un grand nombre de questions relatives au développement des marchés des capitaux en Afrique, notamment le rôle des gouvernements dans le processus, l'éducation du public, l'importance que revêt la communication de données économiques précises, le développement des marchés obligataires et autres marchés ainsi que la nécessité de mettre en place un système de gestion judicieuse et transparente des marchés africains des capitaux.

Le deuxième atelier tenu au Caire (Egypte) à l'intention des pays d'Afrique du Nord a réuni des participants venant de plusieurs grandes institutions financières régionales et internationales, notamment plusieurs bourses africaines, la BAFd, le FMI et la Commission des opérations de bourse des États-Unis. Les participants à l'atelier ont examiné les moyens de renforcer le cadre réglementaire, d'accroître les liquidités, de mettre au point de nouveaux produits financiers et d'accroître la participation des sociétés nationales et étrangères aux activités des marchés des capitaux d'Afrique du Nord. Ils ont, notamment, examiné d'autres questions telles que la gestion des risques et le développement des marchés obligataires. A la fin de l'atelier, un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'améliorer la coordination et l'harmonisation des efforts pour développer les marchés des capitaux en Afrique. A cet égard, un comité directeur composé des principales parties prenantes a été chargé de coordonner les efforts de renforcement des capacités techniques dans la région. Ce comité comprend des représentants de la Commission des opérations de bourse des États-Unis, du FMI et de la CEA. L'organisation des deux ateliers a, en outre, permis de mettre en évidence le développement de la coopération entre la CEA et le secteur privé - l'atelier de Johannesburg a été organisé conjointement avec la Rand Merchant Bank, une des plus importantes banques d'Afrique et l'atelier du Caire en collaboration avec J.P. Morgan Investment Bankers ainsi que les bourses du Caire et d'Alexandrie. En octobre 2003, également, une réunion d'un groupe spécial d'experts sur la politique budgétaire et la croissance en Afrique s'est tenue à Addis-Abeba pour examiner les problèmes liés à la décentralisation, au fédéralisme budgétaire et à l'impôt ainsi que leurs incidences sur la croissance et la réduction de la pauvreté dans la région, en se fondant sur diverses expériences nationales.

Appuyant l'agenda pour l'allègement de la dette du continent, la CEA, en collaboration avec le Gouvernement sénégalais, a organisé une réunion d'un groupe d'experts à Dakar (Sénégal) en novembre 2003 pour examiner les stratégies, politiques et initiatives qui permettraient de résoudre le problème de la dette extérieure dans le cadre élargi de la mobilisation des ressources nécessaires pour financer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. Cette réunion a regroupé plusieurs représentants de ministères africains des finances et de banques centrales ainsi que des experts d'organisations régionales et internationales, y compris la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat du NEPAD, plusieurs

ONG, le FMI et la Banque mondiale. Les débats ont porté sur cinq principaux thèmes, à savoir : les aspects juridiques de l'allègement de la dette extérieure; la nécessité d'assurer un degré d'endettement tolérable; le financement de l'allègement de la dette aux fins du développement; la réduction au minimum des incidences des fluctuations des prix des produits de base; et la nécessité d'une analyse approfondie du problème de la dette extérieure de quelques pays africains.

Les participants à la réunion ont recommandé de créer un comité technique spécial sous la direction de la CEA pour faciliter une réaction rapide et collective aux nouvelles propositions sur l'allègement de la dette, de sorte que l'Afrique puisse sortir définitivement du piège de la dette. Le comité serait composé de représentants du secrétariat du NEPAD, de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement, de quelques États membres et des communautés économiques régionales. Les recommandations de la réunion d'experts seraient présentées, pour approbation, à la session suivante de la Conférence des ministres de la CEA et contribueraient à l'instauration d'un réel dialogue sur la question de la dette au niveau de la communauté internationale.

Dans le domaine du développement de la statistique, plusieurs activités ont été entreprises pour renforcer la capacité des États membres en ce qui concerne la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données et faciliter l'action de l'État et la prise de décisions au niveau national. L'accent a été mis en particulier sur la nécessité d'améliorer le nombre et la qualité des données en vue de suivre les progrès accomplis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les priorités fixées dans le NEPAD. Les activités spécifiquement entreprises à cet égard comprennent l'organisation d'ateliers et de réunions de groupe d'experts afin de faire ressortir les meilleures pratiques et de partager les expériences concernant l'élaboration d'indicateurs pour évaluer la pauvreté; la fourniture d'assistance technique aux États membres afin de leur permettre de renforcer les capacités de leurs services nationaux de statistique en ce qui concerne la collecte, le stockage et l'analyse des résultats des enquêtes sur les ménages et l'élaboration de données sur les séries chronologiques relatives à d'importantes variables économiques et sociales.

Chaque année, le 18 novembre, l'Afrique célèbre la Journée africaine de la statistique en organisant une série de manifestations pour inciter à la réflexion sur l'utilité de la statistique dans la prise

de décisions et renforcer les capacités nationales en matière de statistique. La Journée africaine de la statistique avait pour thème en 2003: *Suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : le défi à relever pour la statistique*. Dans le cadre de cette journée, la CEA a produit des affiches et un communiqué de presse pour mieux sensibiliser l'opinion au rôle de la statistique dans la prise de décisions et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a aussi entrepris d'autres activités de sensibilisation, notamment, l'élaboration des éditions 2003 de *l'Annuaire statistique pour l'Afrique; des Indicateurs socio-économiques pour l'Afrique et le Répertoire des statistiques du commerce intra-africain et des échanges commerciaux extérieurs y relatifs* pour donner aux décideurs, aux chercheurs, aux autres institutions de développement et au public en général les informations nécessaires. En outre, le secrétariat a participé à la session annuelle de la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies en 2003; aux réunions du Comité de coordination des activités statistiques; au Conseil scientifique d'AFRISTAT et du Consortium Paris 21.

Le NEPAD se caractérise notamment par l'accent mis sur la transformation des relations de l'Afrique avec ses partenaires de développement, en se fondant sur le principe d'obligation redditionnelle mutuelle et de cohérence des politiques. Afin de permettre aux fonctionnaires responsables d'élaborer une position commune sur ces questions, le secrétariat a organisé en juin 2003 la trente-sixième session de la Commission à Addis-Abeba sur le thème «*Plus grande cohérence des politiques et obligation redditionnelle mutuelle en vue de l'efficacité du développement*». Les débats ont été centrés sur la nécessité de mieux harmoniser les politiques et les programmes des donateurs et d'élargir l'accès aux marchés des exportations africaines ; de supprimer les subventions agricoles dans les pays membres de l'OCDE; d'accroître l'allègement de la dette pour les pays à faible revenu fortement endettés; et de renforcer les modalités pour entreprendre des examens mutuels des résultats obtenus par les deux parties prenantes du partenariat de développement. La Commission a également examiné les moyens d'améliorer l'action du FMI en faveur du développement de l'Afrique; et l'impact macroéconomique du VIH/sida dans le contexte des travaux de la Commission VIH/sida et gouvernance en Afrique (CVGA).

Dans la Déclaration ministérielle adoptée à l'issue de la Conférence, les ministres ont approuvé

des propositions visant à obtenir des avancées sur ces questions. En ce qui concerne les mesures précises pour traiter de la question de l'obligation redditionnelle mutuelle en vue de l'efficacité du développement, la Déclaration a approuvé la proposition selon laquelle un examen conjoint serait effectué par les secrétariats de la CEA et de l'OCDE et les conclusions seraient soumises à la Conférence des ministres à sa trente-huitième session en 2005. Des progrès importants ont été réalisés au cours de la période considérée en ce qui concerne l'examen conjoint, et un rapport intérimaire sera soumis à la Conférence des ministres de la CEA à sa session de 2004.

Pour donner immédiatement suite aux débats sur l'obligation redditionnelle mutuelle et la cohérence des politiques, le secrétariat a convoqué une session extraordinaire du Forum de la «Grande Table» de la CEA à Washington en octobre 2003 afin d'examiner comment les politiques et les pratiques des institutions de Bretton Woods pourraient le mieux renforcer les efforts de l'Afrique pour parvenir aux OMD. Les débats ont porté sur des questions très variées, notamment la nécessité pour la Banque mondiale et le FMI de mettre au point un programme d'assistance en faveur des pays qui souffrent de chocs macroéconomiques extérieurs; la nécessité d'assurer que les politiques des institutions de Bretton Woods sont suffisamment alignées sur les stratégies de réduction de la pauvreté des pays; la nécessité d'accroître les ressources pour parvenir aux OMD; et, dans ce contexte, les questions relatives à la qualité et aux modalités de l'assistance fournie, notamment le rôle de la conditionnalité et l'équilibre entre les dons et les prêts.

Au cours de la période considérée, le secrétariat a continué à renforcer sa collaboration avec différents partenaires. La collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU s'est poursuivie en vue de l'élaboration du rapport sur *La situation et les perspectives économiques mondiales* et de la participation au projet LINK, un groupe international de collaboration pour la recherche sur les modèles économiques qui est coordonné conjointement par le Département des affaires économiques et sociales et l'Université de Toronto. Des consultations ont également été entreprises avec le secrétariat du NEPAD en vue de lui fournir un appui dans la mise en œuvre du Mécanisme africain d'examen par les pairs (APRM).

2. Promouvoir le développement durable

Les activités menées dans le cadre de ce sous-programme au cours de la période considérée avaient pour objet d'améliorer la prise de conscience et la compréhension des décideurs en ce qui concerne les fondations environnementales du développement durable, en mettant l'accent en particulier sur le renforcement de leurs capacités de mieux intégrer l'ensemble des questions de sécurité alimentaire, de croissance démographique, de viabilité de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles dans les plans nationaux de développement et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Les travaux de la CEA dans le cadre de ce sous-programme visaient également à susciter une prise de conscience du rôle que pouvaient jouer la science et la technologie, y compris la biotechnologie, pour parvenir à la sécurité alimentaire et au développement durable. On assiste en Afrique à une meilleure compréhension des liens entre l'ensemble de ces questions et la nécessité de les intégrer dans les cadres nationaux de développement, et cela est dû en partie aux travaux de la CEA dans ce domaine. C'est pourquoi, au cours de la période considérée, le secrétariat a entrepris des activités très variées afin d'aider les États membres à définir leurs problèmes et leurs priorités en matière d'environnement, et à identifier des stratégies pour faire face à ces problèmes.

En octobre 2003, le secrétariat a organisé à Addis-Abeba la troisième réunion du Comité du développement durable sur le thème général «*Mettre la technologie au service des pauvres*». Le secrétariat a élaboré et soumis à la réunion des rapports intérimaires sur ses travaux dans le domaine du développement durable, et il a également présenté un document sur le thème de la réunion. Ce document mettait en évidence le rôle que pouvaient jouer la science et la technologie dans l'instauration du développement durable en Afrique, et il décrivait les mesures que les gouvernements pouvaient prendre pour démocratiser l'accès à la science et à la technologie et en faire des outils pour l'instauration du développement durable en Afrique. A cet égard, le document recommandait aux pays africains de promouvoir de nouvelles approches qui changeraient l'orientation du développement scientifique en lui faisant perdre son caractère actuel élitiste et conservateur au profit de nouvelles initiatives inclusives et populistes dont les pauvres bénéficieraient

plus directement. Afin d'améliorer les capacités scientifiques et technologiques des pauvres, des efforts particuliers devraient être déployés dans les domaines suivants: connaissances scientifiques de base (éducation pour tous, en particulier les femmes); popularisation (activités visant à développer une culture scientifique); vulgarisation (destinée spécialement aux agriculteurs pauvres); et application de technologies modernes appropriées par les pauvres. Un résultat important de la réunion a été l'adoption d'une recommandation visant à harmoniser les travaux du Comité du développement durable de la CEA et ceux de la Commission du développement durable de l'Organisation des Nations Unies, et à faire en sorte que le Comité de la CEA serve de forum d'examen régional pour la Commission. Le Comité a également pris un certain nombre d'autres décisions importantes afin d'orienter les travaux du secrétariat concernant ce sous-programme.

Six réunions de groupes spéciaux d'experts ont également été organisées au cours de la période considérée afin d'examiner les questions suivantes: les indicateurs pour évaluer l'état de la sécurité alimentaire en Afrique; les politiques d'occupation des terres et leurs incidences sur la sécurité alimentaire et le développement durable en Afrique; l'évaluation des mécanismes de mise en commun des capacités en Afrique; la révolution verte en Afrique; l'examen décennal pour l'Afrique du suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+10); et la mise en valeur des concentrations de minéraux en Afrique. En outre, le secrétariat a mené des activités de recherche et élaboré des études sur les questions suivantes: les systèmes d'occupation des terres et leurs incidences sur la sécurité alimentaire et le développement durable en Afrique; l'état de la transition dans les domaines de la population, de l'environnement et de l'agriculture en Afrique; la mise en valeur des concentrations de minéraux en Afrique; l'amélioration de la participation du public au développement durable des ressources minérales en Afrique; et l'intégration de l'exploitation des richesses minérales dans les stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté en Afrique.

Pour assurer le suivi de la réunion du groupe spécial d'experts qui a élaboré la feuille de route pour la révolution verte en Afrique, le secrétariat a organisé une Table Ronde ministérielle de plaidoyer sur cette question lors du débat de haut niveau du Conseil économique et social de l'ONU, qui s'est tenu à Genève en juillet 2003. Il a également lancé en décembre 2003 à Kampala un projet sur le terrain qui a réuni des chercheurs africains de haut

niveau afin d'identifier des indicateurs appropriés et d'apporter une contribution à la mise au point d'une méthodologie et d'une stratégie pour la conception et la mise en œuvre d'une révolution verte et d'une modernisation agricole en Afrique.

Au cours de la période considérée, le secrétariat a continué à fournir un appui au NEPAD pour l'exécution de son volet minier. En collaboration avec l'UNESCO, le secrétariat a fourni une assistance technique au processus du NEPAD en vue de moderniser la science et la technologie africaines. A cet égard, il a fourni une assistance à l'élaboration de documents de travail pour une Réunion préparatoire d'experts qui s'est tenue à Nairobi en octobre 2003, et il a participé à la Réunion ministérielle de Johannesburg qui a abouti à l'adoption d'un Plan d'action et à l'établissement d'un Conseil ministériel pour la gestion de la science et de la technologie en Afrique.

La Conférence des ministres africains responsables de la mise en valeur des ressources minérales a approuvé la Vision de Yaoundé, un cadre stratégique mis au point par la CEA et d'autres partenaires afin d'intégrer les activités minières, et en particulier l'extraction minière artisanale et à petite échelle, dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. La Vision de Yaoundé a également été approuvée par le réseau mondial sur l'extraction minière artisanale et à petite échelle et le réseau Communities and Small-Scale Mining (CASM). En outre, la CEA a participé à la création du Partenariat minier africain en tant que mécanisme pour la mise en œuvre de l'initiative du NEPAD dans le secteur minier. Le Centre d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est pour les ressources minérales (SEAMIC), une institution appuyée par la CEA, a également bénéficié d'une assistance pour l'élaboration de son plan stratégique portant sur la période 2004-2008. Le plan prévoit de transformer le Centre, qui est actuellement une organisation purement intergouvernementale en une institution hybride regroupant les gouvernements, le secteur privé et d'autres parties prenantes.

Etant donné que plus de 300 millions d'Africains n'ont pas accès à de l'eau potable salubre et à l'assainissement de base, les ressources en eau posent le défi de ressources naturelles, le plus urgent pour le continent. Afin de résoudre ce problème, la CEA, en collaboration avec plusieurs organismes des Nations Unies et la Banque africaine de développement, a organisé la Conférence panafricaine sur la mise en œuvre des initiatives et le partenariat dans le domaine des ressources en eau

(PANAFCON), qui s'est tenue à Addis-Abeba en décembre 2003 sous l'égide du Conseil des ministres africains responsables de l'eau. La Conférence a réuni plus de 40 ministres responsables de l'eau et de l'environnement de tout le continent, ainsi que plus de 1000 délégués représentant des organisations intergouvernementales, des ONG et d'autres parties intéressées afin d'examiner la manière d'appliquer les mesures décrites dans la Vision africaine pour l'eau 2025, le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable, le volet du NEPAD concernant les ressources en eau et l'objectif du Millénaire relatif à l'eau, qui prévoit de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population qui n'a pas un accès fiable à l'eau potable salubre et à l'assainissement de base.

La Conférence a établi le Fonds africain pour l'eau, dont l'objectif est un financement de 600 millions de dollars pour des projets d'adduction d'eau et d'assainissement. Elle a également lancé une initiative d'adduction d'eau et d'assainissement dans les zones rurales, appuyée par la BAfD; la deuxième phase du projet concernant l'eau et l'assainissement dans les villes africaines d'ONU-Habitat, appuyée par le Canada; et le Plan d'action du G-8 sur l'eau pour l'Afrique. Les conclusions de la Conférence ont été approuvées par le Conseil des ministres africains responsables de l'eau et présentées à la douzième session de la Commission du développement durable en avril 2004.

Le secrétariat a également apporté une assistance technique à la Commission de l'Union africaine grâce à sa participation effective à toutes les activités du Comité préparatoire de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine sur l'agriculture et l'eau. Par exemple, il a joué un rôle actif dans la mise au point d'un cadre pour la promotion du développement agricole, y compris l'expansion des produits de base stratégiques et l'établissement ou le renforcement de centres régionaux et sous-régionaux hautement spécialisés pour la recherche et l'éducation agricoles. Ces recommandations et les conclusions de la PANAFCON concernant les ressources en eau ont été adoptées à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine qui s'est tenu à Syrte (Libye) en février 2004.

Au niveau mondial, le secrétariat a participé à l'élaboration de la contribution régionale de l'Afrique aux onzième et douzième sessions de la Commission du développement durable de l'ONU. A cet égard, il a organisé et appuyé le

Forum régional africain sur l'application qui s'est tenu dans le cadre de la onzième session en avril 2003, afin de fournir des informations et de lancer un débat sur les mesures initiales prises dans la région pour appliquer les conclusions du Sommet de Johannesburg pour le développement durable et de mettre en place de nouveaux mécanismes pour la coopération régionale ou sous-régionale. Le Forum est parvenu à un consensus selon lequel le développement durable est essentiel pour l'atténuation de la pauvreté en Afrique. Il a en outre souligné que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) était un cadre approprié pour la mise en œuvre du Plan d'application de Johannesburg et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans la région. Par conséquent, le Forum a demandé que des efforts supplémentaires soient faits pour mettre en œuvre les plans d'action élaborés dans les domaines prioritaires du NEPAD, en mettant l'accent en particulier sur les difficultés et les obstacles rencontrés dans l'application, notamment la nécessité de renforcer les capacités, les ressources financières, l'accès aux marchés, le transfert de technologies et de relever le défi posé par la pandémie de VIH/sida, le paludisme et la tuberculose. Le Forum a également demandé qu'il y ait une amélioration de la coordination entre les entités gouvernementales au niveau national, entre les institutions régionales et sous-régionales, et au sein du système des Nations Unies.

En tant que contribution à la douzième session de la Commission du développement durable, le secrétariat a élaboré des rapports sur l'examen régional africain des questions relatives à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains. Les résultats de cet examen ont ensuite été passés en revue par les ministres et d'autres responsables gouvernementaux africains, ainsi que des représentants de la société civile, du secteur privé et de la communauté scientifique lors de la PANAFCON, en décembre 2003. En notant que les recommandations internationales devaient aboutir à des mesures nationales, les participants à la réunion se sont déclarés préoccupés par le fait que certains pays africains ne pourraient pas parvenir aux buts et objectifs de la Déclaration du Millénaire et du Plan d'application de Johannesburg dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains, en raison de plusieurs contraintes. Celles-ci comprenaient notamment: la faiblesse des capacités institutionnelles au niveau national; l'insuffisance des allocations budgétaires et des interventions intégrées par les principaux ministères et l'insuffisance du financement international; les

incidences négatives de la mondialisation et des politiques macroéconomiques de certains pays développés, surtout dans le domaine du commerce et de l'accès aux marchés; la dégradation continue de l'environnement, en particulier le problème de la sécheresse et de la désertification; et la construction d'établissements humains non planifiés, surtout dans le contexte de l'urbanisation rapide ainsi que des conflits armés et des catastrophes naturelles. Les conclusions de la Réunion régionale sur l'application ont été présentées et examinées à la douzième session de la Commission du développement durable, lors d'une séance plénière régionale organisée par le secrétariat en avril 2004.

3. Renforcer la gestion du développement

On s'accorde à reconnaître que le débat sur la gouvernance en Afrique devrait être centré sur l'État capable – c'est-à-dire un État où les services publics, le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire et les organes réglementaires offrent un environnement porteur qui permet à tous les secteurs de la société de jouer leur rôle dans les efforts nationaux visant à améliorer la gouvernance et à consolider les fondations du développement durable. L'accent mis par le NEPAD sur la bonne gouvernance, qui s'est exprimé dans le Mécanisme africain d'examen par les pairs, ainsi que la nécessité de parvenir aux OMD sont des incitations supplémentaires pour que les États deviennent des États capables en Afrique. La solution de ce problème est la principale priorité des travaux de la CEA dans le cadre du sous-programme «*Renforcer la gestion du développement*», qui prévoit des activités visant à promouvoir la bonne gouvernance et à renforcer une large participation des parties prenantes au processus de développement.

Au cours de la période considérée, le secrétariat a poursuivi ses travaux sur l'élaboration du **Rapport sur la gouvernance en Afrique**, dont la première édition devrait être lancée en octobre 2004 à Addis-Abeba lors du quatrième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF IV) qui sera centré sur le thème «Gouvernance pour une Afrique en marche». Cette première édition du Rapport incorporera les rapports sur la gouvernance dans 28 pays établis dans le cadre du projet de la CEA sur la mesure et le suivi des progrès sur la voie de la bonne gouvernance en Afrique, qui est exécuté depuis 2000. Dans le cadre de ce projet, la CEA a entrepris d'importants travaux sur le terrain et des activités de recherche au niveau des pays en collaboration avec plusieurs institutions nationales de recherche afin de mettre au point

83 indicateurs essentiels qui évaluent trois grands aspects de la gouvernance, à savoir la représentation politique, l'efficacité institutionnelle, et la gestion économique et la gouvernance des entreprises. L'instrument d'enquête sera utilisé dans 12 autres pays en 2004-2005 et les résultats figureront dans le deuxième Rapport sur la gouvernance en Afrique, qui sera publié à la fin de 2005. Le Rapport devrait stimuler le dialogue et contribuer à l'obtention d'un consensus sur les questions essentielles pour le maintien et l'internalisation des normes de bonne gouvernance en Afrique. Lorsque le NEPAD en sera à la phase d'application, les travaux de la CEA dans ce domaine devraient apporter une contribution cruciale au processus du Mécanisme africain d'examen par les pairs.

Dans le cadre des préparatifs d'ADF IV, le secrétariat a organisé trois ateliers sous-régionaux – pour l'Afrique orientale et l'Afrique australe à Lusaka (novembre 2003); pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest à Accra (décembre 2003); et pour l'Afrique du Nord et les pays de la corne de l'Afrique au Caire (décembre 2003). Ces ateliers ont réuni des représentants des gouvernements, des organisations de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé des cinq sous-régions pour un examen d'aspects spécifiques de la gouvernance qui servira de base aux débats d'ADF IV.

La deuxième réunion du Comité du développement humain et de la société civile s'est tenue en mai 2003. Le Comité constitue un forum qui permet aux gouvernements, à la société civile et au secteur privé d'entamer un dialogue et de renforcer les partenariats afin d'appuyer le développement de l'Afrique. La réunion, organisée en collaboration avec ONUSIDA, a réuni 74 représentants de gouvernements, de la société civile, des milieux universitaires et de plusieurs organisations intergouvernementales, qui ont délibéré sur le thème de la participation et des partenariats pour le développement de l'Afrique.

Afin de faciliter les délibérations du Comité, le secrétariat a élaboré et soumis un certain nombre de documents qui ont servi de base aux débats. Ces documents portaient essentiellement sur la nécessité de prendre en compte les notions de participation et de partenariats comme base pour l'examen des questions d'éthique et d'obligation redditionnelle dans la fourniture des services publics; les droits des citoyens de participer au processus de développement; le rôle des différentes parties prenantes dans la lutte contre le VIH/sida; et les besoins spéciaux en matière de développement des pays qui

sortent d'un conflit. Certaines recommandations du Comité ont servi de base à la contribution régionale aux débats du groupe informel de haut niveau sur le VIH/sida, qui ont eu lieu dans le cadre de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2003. Le secrétariat a également organisé deux réunions de groupes spéciaux d'experts en mai 2003 afin d'examiner les rapports suivants: *Réformes de la gestion du secteur public: enseignements tirés ; et l'état de la gouvernance en Afrique*. En outre, une réunion du Comité directeur d'ADF IV s'est tenue à Addis-Abeba en juillet 2003 afin de définir le contenu du document de synthèse et l'approche globale des travaux d'ADF IV.

4. Exploiter l'information pour le développement

Le principal objectif de ce sous-programme est de renforcer les capacités nationales pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), y compris le renforcement des capacités pour le développement et l'utilisation des systèmes d'information et de savoir (bases de données bibliographiques, de référence et spatiales) en tant qu'outils d'appui à la prise de décisions concernant le développement socio-économique. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de promouvoir des politiques et des programmes nationaux visant à établir des infrastructures efficaces d'information et de communication et à créer un environnement réglementaire favorable pour la participation des secteurs public et privé à la mise en place et à l'application des technologies de l'information et de la communication. Dans le cadre de son sous-programme *Exploiter l'information pour le développement*, la CEA s'efforce d'aider les États membres à atteindre ces objectifs. À cet effet, un grand nombre des activités entreprises au titre de ce sous-programme, au cours de la période considérée, visent à promouvoir le développement d'une société de l'information en Afrique, à travers l'exploitation des technologies de l'information et de la communication.

La première phase du Sommet mondial sur la société de l'information s'est tenue à Genève en décembre 2003. Lors de ce Sommet, plus de 54 chefs d'État et de gouvernement, premiers ministres, présidents, vice-présidents, et 83 ministres et vice-ministres venus de 176 pays, se sont réunis pour examiner les défis posés par la Société mondiale de l'information et les possibilités qu'elle offre. Ce Sommet a notamment abouti à l'adoption d'un

Plan d'action et d'une Déclaration de principes qui visent à accélérer l'édification d'une Société mondiale de l'information. Le Plan d'action s'est, par exemple, fixé comme objectif de réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre de personnes n'ayant pas accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC). La CEA a joué un rôle de premier plan dans les préparatifs des pays africains pour la première phase du Sommet et elle continue d'aider les États membres à bien préparer la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information qui doit se tenir à Tunis en 2005.

Parce qu'elle a assuré le secrétariat du Bureau de Bamako 2002, la CEA a organisé et facilité plusieurs activités au cours de 2003, dans le cadre du suivi de la Conférence préparatoire régionale africaine qui s'est tenue à Bamako (Mali), en mai 2002. Une série de réunions ont été organisées lors du deuxième Comité préparatoire, qui ont permis de regrouper les membres du Bureau de Bamako, ainsi que plusieurs représentants africains, en vue de l'adoption d'une position commune pour le Sommet. Les conclusions de ces réunions ont contribué à l'élaboration du projet de déclaration et de Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information.

Le secrétariat de la CEA a mené plusieurs activités afin de permettre à un grand nombre d'acteurs, notamment les organisations de la société civile, les milieux universitaires, les médias ainsi que les Africains de la diaspora, de prendre part et d'apporter leur contribution au processus du Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi que de définir leurs rôles respectifs dans l'établissement de la société de l'information en Afrique. Parmi ces activités, on peut citer le Forum pour les professionnels de l'information qui s'est tenu à Addis-Abeba en mai 2003, le séminaire organisé à l'intention des universitaires africains en juin 2003 et la Journée de l'ingénieur africain qui a été organisée dans le cadre du Congrès mondial sur l'ingénierie et le fossé numérique, tenu à Tunis en octobre 2003.

Lors du Sommet mondial sur la société de l'information, le secrétariat a également pris part à un grand nombre d'activités parallèles, dont des tables rondes sur la société de l'information qui ont porté, notamment sur les possibilités du numérique et le rôle des organisations régionales dans la mise au point de stratégies nationales pour la société de l'information. Le Secrétaire exécutif de la CEA a présidé la table ronde sur les stratégies régionales et sous-régionales pour la société de l'information. Une exposition a également été organisée pour illus-

trer certaines des activités menées par la CEA dans le domaine des technologies de l'information pour le développement. Plusieurs participants, dont les Présidents du Ghana et du Mozambique, de même que des ministres de plusieurs pays africains, ont visité le stand de la CEA.

En outre, la CEA a participé au lancement de plusieurs initiatives et projets importants au cours du Sommet mondial sur la société de l'information, notamment le Réseau mondial de ressources en cyber-politiques (ePOL-NET). Cette nouvelle initiative a pour but de mobiliser le soutien international pour le développement de stratégies nationales en ligne. Elle portera essentiellement sur la fourniture de cyber-stratégies et d'informations connexes dans des domaines comme les politiques et réglementations en matière de télécommunication; le cyber-commerce et les politiques concernant Internet; les stratégies relatives à l'administration en ligne et l'utilisation des TIC dans les secteurs sociaux, notamment la santé et l'éducation. La CEA a établi, avec l'aide du Gouvernement canadien, le nœud régional africain du Réseau mondial des ressources en cyber-politiques, en vue de coordonner les demandes de conseils et d'avis sur les stratégies en ligne émanant des institutions africaines. Les informations sur le nœud régional africain sont accessibles à partir du site suivant: <http://www.epolafrica.org>. Toujours au cours de ce Sommet, le Réseau de recherche des intellectuels africains a été lancé (en collaboration avec la Fondation Ford), de même qu'une étude sur l'état de la diffusion, par les médias, d'informations sur les TIC et les questions liées à la Société de l'information en Afrique.

Les publications ci-après ont également été produites et publiées au cours du Sommet: *Africa speaks: Perspectives on Africa's road toward the Information Society; Policies and Plans on the Information Society: Status and Impact; SCAN-TIC: Indicators of Information and Communications Technologies (ICT) – The Impact of Information and Communications Technology at the country level; e-Stratégies: National, Sectoral et Regional ICT Policies, Plans and Strategies*. L'étude réalisée sur SCAN-TIC vise à fournir aux États membres des indicateurs et des points de repère pour mesurer l'impact des TIC dans les différents secteurs de leurs économies. L'étude décrit également la méthodologie adoptée et le profil des projets dans chacun des six pays pilotes que sont l'Éthiopie, le Ghana, le Maroc, le Mozambique, l'Ouganda et le Sénégal.

Au cours de la période considérée, on a également assisté au lancement d'un guide intitulé

Infrastructures des données spatiales: un guide d'application, qui vise à fournir les principes directeurs relatifs à la mise en place d'infrastructures des données spatiales nationales et régionales, adaptables aux différents environnements et situations en Afrique. Ce guide est l'aboutissement d'un processus intersectoriel, participatif et consultatif auquel ont pris part un réseau de centres collaborateurs, des groupes consultatifs et d'experts, notamment l'Association mondiale pour les Infrastructures de données spatiales et le Centre international pour les sciences de la géo-information et l'observation de la terre. La CEA a bien surmonté la principale difficulté de l'élaboration d'un guide aussi complet, qui consiste à s'assurer que les informations publiées sont compatibles et complémentaires. Outre ce guide, un CD-ROM et un site Web consacrés à l'infrastructure des données spatiales fourniront des informations importantes aux responsables africains.

Dans le cadre du suivi de la phase du Sommet mondial sur la société de l'information qui s'était tenu à Genève, et pour préparer celle qui est prévue à Tunis, le secrétariat a organisé à Addis-Abeba, en février 2004, une réunion du Bureau du Sommet mondial pour examiner la structure et les mécanismes de cette deuxième phase. Les participants se sont également penchés sur d'autres questions, dont notamment le Fonds de solidarité numérique créé lors du Sommet de Genève ainsi que le renforcement des capacités de cyber-gouvernance. Le secrétariat a organisé d'autres réunions, notamment deux séminaires qui se sont tenus à Addis-Abeba en février 2004. Le premier séminaire a passé en revue les résultats obtenus dans le cadre de la première phase du projet SCAN-TIC, un projet financé par de nombreux donateurs, qui vise à renforcer les capacités de collecte d'informations et de données, pour appuyer les investissements de plus en plus nombreux dans le secteur des TIC en Afrique. Pendant le deuxième séminaire, les progrès accomplis dans la formulation et la mise en œuvre des plans et stratégies de mise en place d'une infrastructure nationale de l'information et de la communication ont été examinés, sur la base des différents rapports de pays établis pour le séminaire.

Au cours de la période considérée, la bibliothèque de la CEA a redoublé d'efforts pour remplir sa mission qui consiste à fournir des services bibliothécaires et d'informations techniques au secrétariat et aux États membres de la Commission, à travers l'acquisition, le traitement et la diffusion de ressources électroniques et imprimées appropriées. Pour ce faire, elle a participé à plusieurs initiatives à l'échelle du système des Nations

Unies dans le domaine des services bibliothécaires et d'information, dans le cadre du programme de réforme du Secrétaire général destiné à moderniser et à renforcer les services bibliothécaires de l'Organisation des Nations Unies. Elle a également produit et publié, à l'usage du secrétariat et des États membres, plusieurs sources d'information socioéconomique, dont notamment *Africa Index*, *Publications de la CEA*, *les nouvelles acquisitions*, *le Répertoire des publications officielles africaines* et *Journal Contents*. En 2003, la bibliothèque de la CEA a également intensifié ses efforts en vue de la diffusion de ressources sous forme imprimée et électronique. La CEA a travaillé en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour formuler des politiques et plans relatifs à l'édification d'infrastructures nationales de l'information et de la communication au Cameroun, au Malawi, au Mozambique, au Rwanda et au Swaziland. Elle a également renforcé sa collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies, dans le cadre des activités du Réseau des acteurs africains et de l'Équipe spéciale de l'ONU pour les TIC, dont la CEA assure la coordination.

La CEA a organisé à Addis-Abeba, en novembre 2003, un séminaire sous-régional conjoint avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Les participants ont examiné un grand nombre de questions liées aux stratégies d'acquisition, de gestion efficace et de diffusion des droits de propriété intellectuelle.

5. Promouvoir le commerce et l'intégration régionale

Au cours de la période considérée, les activités de la Division du commerce et de l'intégration régionale ont permis de renforcer le processus d'intégration régionale. La Division a continué de jouer un rôle de catalyseur pour promouvoir l'intégration et la participation effectives des pays africains dans l'économie mondiale et pour renforcer le processus d'intégration régional en Afrique, en mettant l'accent sur les questions de politique concernant le secteur des transports et des communications et le développement des infrastructures et des services dans ce domaine.

Les activités menées en vue de la réalisation des objectifs susvisés peuvent être regroupées en trois grands domaines, à savoir, la promotion des échanges et les négociations commerciales multilatérales; la facilitation et la promotion du processus d'intégration régionale ainsi que le développement des infrastructures de transport. Les efforts

déployés dans chacun de ces trois domaines se sont traduits par un soutien accru aux communautés économiques régionales (CER) qui sont les piliers du processus d'intégration régionale en Afrique.

Pendant la période considérée, la Division a entrepris diverses activités ou y a pris part, menant notamment des études analytiques pour appuyer la promotion des échanges et les négociations commerciales multilatérales. Parmi les principaux rapports ou études réalisés, on peut citer le *Rapport économique 2004*, publication phare de la CEA, qui doit paraître en mai 2004. Ce Rapport qui est le fruit de la collaboration entre deux Divisions (la Division de la politique économique et sociale et la Division du commerce et de l'intégration régionale) a pour thème, **Exploiter le potentiel commercial de l'Afrique dans le contexte de l'économie mondiale**. La Division du commerce et de l'intégration régionale a rédigé 4 des 7 chapitres du Rapport: le chapitre intitulé «Vue d'ensemble»; le chapitre 3, sur la libéralisation des échanges: une panacée ou un miracle; le chapitre 5, sur les incidences financières de la libéralisation des échanges, et le chapitre 7 intitulé «Faciliter les échanges pour intégrer l'Afrique dans l'économie mondiale».

Le chapitre consacré à la libéralisation des échanges part du fait que, malgré de nombreuses réformes et la libéralisation des échanges, les pays africains n'ont toujours pas pu tirer de profits substantiels du commerce international. Il pose dans des termes nouveaux le débat sur le commerce, abordant des questions telles que le rythme et la portée de la libéralisation ou le rôle de l'État et établissant une comparaison entre l'Afrique et l'Asie de l'Est. On y note par exemple que les politiques commerciales du continent ont été statiques et ont été appliquées sans discrimination en tenant peu compte des stratégies nationales globales de développement.

Le chapitre consacré à la facilitation du commerce, domaine important qui fait actuellement l'objet de négociations commerciales multilatérales, décrit certains des principaux obstacles qui entravent le commerce entre pays africains et le commerce entre l'Afrique et le reste du monde. Il aborde de nouveaux problèmes comme les difficultés et les coûts supplémentaires découlant des nouvelles exigences de sécurité imposées au commerce avec les États-Unis.

Le chapitre portant sur l'impact financier de la libéralisation du commerce, notamment sur les recettes publiques, propose des mesures permettant de réduire cet impact. La prudence de certains États

membres vis-à-vis de la libéralisation du commerce s'explique par leurs préoccupations au sujet de ses incidences financières. Le rapport fournit des justifications théoriques et des recommandations concrètes pour les États membres sur les mesures requises pour renforcer la participation du continent au commerce international et les avantages qui en découlent.

En prévision de la trente-septième session de la Conférence des ministres à Kampala, dont le thème est «Intégration des politiques commerciales dans les stratégies nationales de développement», la Division a établi un rapport sur les stratégies et les modalités en la matière afin d'étayer les débats. Ce rapport avance que le renforcement de la place du commerce dans les politiques nationales ne doit pas être considéré comme une fin en soi, mais qu'il s'inscrit dans le contexte général de l'amélioration de la productivité, de la création d'emplois et de la facilitation des changements structurels en faveur d'activités à plus forte valeur ajoutée. Dans un contexte international qui n'a pas permis l'expansion de la quantité et de la qualité des exportations africaines, le rapport estime qu'il convient d'injecter une dose de «nouveau réalisme» dans les politiques commerciales africaines, en particulier en accroissant en priorité la part des produits manufacturés dans les exportations.

Le rapport recommande aux pays africains de remédier de toute urgence à l'absence d'une politique industrielle cohérente et concertée. À l'heure actuelle, la responsabilité de la mise en place d'une politique industrielle efficace incombe à différents ministères. Des politiques cohérentes sont nécessaires dans l'ensemble des ministères, en particulier ceux qui sont chargés du commerce, de l'emploi, de l'éducation, de l'agriculture ou des transports. S'inspirant de certaines conclusions du Rapport économique sur l'Afrique 2004, le document propose des mesures préalables à la mise en place d'une politique plus intégrée de promotion de la diversification et du perfectionnement technologique afin d'améliorer la compétitivité de l'Afrique.

L'ordre du jour des négociations multilatérales commerciales s'étant étoffé ces dernières années, la plupart des pays africains n'ont pas les capacités suffisantes pour résoudre les problèmes complexes qui sont apparus. À la demande des États membres, la CEA a lancé plusieurs initiatives de renforcement des capacités en vue d'une participation effective aux nouveaux arrangements commerciaux multilatéraux. Par exemple, le secrétariat de la CEA et la Commission de l'Union africaine ont organisé, en collaboration avec d'autres organisations, la

deuxième réunion de haut niveau des négociateurs commerciaux africains à Grand-Baie (Maurice) en juin 2003 qui a servi de base à la position commune africaine lors de la cinquième réunion ministérielle de l'OMC à Cancun en septembre 2003.

Le secrétariat a également organisé, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement ghanéen, une réunion d'experts à Accra en novembre 2003, dont l'objectif était de procéder à une évaluation globale des implications de la réunion de l'OMC de Cancun pour les pays africains, d'aider les pays de la région à mettre au point et à peaufiner des stratégies pour les prochaines négociations, et de recenser les besoins immédiats des pays africains en matière de recherche dans le contexte de ces négociations. Parmi les autres activités entreprises par le secrétariat pendant la période considérée, on peut citer une réunion d'experts sur l'impact de la libéralisation du commerce sur la base des recettes budgétaires des pays africains (Addis-Abeba, novembre 2003); un stage de formation sur les subventions agricoles visant à améliorer les capacités dans les négociations commerciales agricoles (Tunis, avril 2004) et une étude sur l'impact des politiques agricoles de l'OCDE sur les économies africaines.

L'accroissement du commerce international est essentiel pour atteindre l'objectif du NEPAD consistant à mobiliser des ressources pour la réduction de la pauvreté et le développement. Pendant la période considérée, des progrès considérables ont également été réalisés en vue de la création du Centre africain de politique commerciale (CAPC), une initiative appuyée par le Gouvernement canadien et d'autres partenaires. L'objectif principal du Centre est de renforcer les capacités d'échange de l'Afrique grâce à la recherche, à la formation et à d'autres activités de renforcement des capacités dans des domaines comme l'adhésion à l'OMC et les négociations portant sur le protocole commercial de l'Accord ACP-UE, la promotion du commerce intra-africain, l'intégration du commerce dans les politiques et programmes nationaux de développement, l'évaluation des incidences financières de la libéralisation du commerce, l'impact des subventions agricoles de l'OCDE sur la croissance de l'Afrique et l'appui aux délégations africaines auprès de l'OMC à Genève. L'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), organe de formation de la CEA situé à Dakar, assurera la formation prévue.

Les activités de la CEA visant à mettre en place une capacité commerciale durable dans les pays

africains ont été renforcées par la création en 2003 d'un centre interrégional de services consultatifs à Genève, qui fournit sur demande une assistance technique au Groupe africain au sein de l'OMC à Genève pour ses activités quotidiennes dans le contexte des négociations en cours. La création du centre de Genève a été décidée lors de la trente-cinquième session de la Conférence des ministres (Johannesburg, octobre 2002), pour aider les pays africains à relever les défis posés par le nouveau cadre commercial multilatéral mondial.

Des analyses et des évaluations fiables et crédibles des progrès de l'intégration régionale sont essentielles pour l'élaboration des politiques et des stratégies. La vaste gamme d'études analytiques et d'évaluations produites par la CEA dans ce domaine majeur répondent à ce besoin. La série de rapports intitulée *État de l'intégration régionale en Afrique (ARIA)* a été lancée il y a plus de trois ans pour pallier l'absence de données statistiques fiables sur l'intégration régionale en Afrique. L'objectif principal de la série est d'étayer l'élaboration des politiques et la détermination des priorités par des évaluations intégrées et globales de l'état de l'intégration régionale en Afrique, en dégagant les tendances et en analysant la teneur et l'impact des politiques, des plans et des interventions. Outre les aspects institutionnels, l'évaluation portera sur l'efficacité de l'intégration dans des secteurs comme le commerce, la monnaie et les finances, l'infrastructure, les ressources naturelles, l'industrie, les produits de base, l'agriculture, la mise en valeur des ressources humaines et la mobilité de la main-d'œuvre. Le premier rapport de la série, ARIA 1, a été achevé et sera publié en juillet 2004 au moment du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. L'élaboration du rapport ARIA 2, consacré à la rationalisation du processus d'intégration, est également en cours.

La troisième session du Comité de la coopération et de l'intégration régionales, tenue en octobre 2003, a réuni des représentants des États membres, de l'Union africaine, des communautés économiques régionales, de la Banque africaine de développement, de l'Union européenne, du Consortium pour la recherche économique en Afrique (CREA), de la Banque mondiale et de différentes organisations africaines et internationales s'occupant des transports aériens, afin d'examiner les activités de la CEA à l'appui du processus d'intégration économique en Afrique. Le Comité a examiné trois rapports établis par le secrétariat concernant, respectivement, l'état de l'intégration régionale en Afrique, la mise en œuvre de la Déci-

sion de Yamoussoukro sur le transport aérien, et les difficultés et les perspectives en matière de libéralisation du transport aérien en Afrique. La réunion a également permis aux communautés économiques régionales et à d'autres organisations d'informer le Comité des faits nouveaux survenus dans leurs communautés respectives. Le secrétariat a également organisé une réunion d'un groupe d'experts sur la faisabilité d'une approche continentale du financement de l'intégration régionale en Afrique, dans le contexte de l'Union africaine. La réunion, organisée à Addis-Abeba en avril 2004, a examiné différentes options et a recommandé l'utilisation de mécanismes d'autofinancement pour financer le processus d'intégration régionale en Afrique.

S'agissant du développement de l'infrastructure des transports, le principal objectif des activités de la CEA est de contribuer à la création d'un réseau de transports et de communications qui soit efficace, intégré et peu coûteux comme base de l'intégration physique de l'Afrique et de faciliter les transports aux niveaux national et international. Le secrétariat a ainsi établi une étude sur le développement du transport multimodal en Afrique, qui aborde des thèmes comme le commerce électronique, la mise en valeur des ressources humaines, les conditions internationales de vente (CIV) et le transport des marchandises dangereuses; cette étude a été examinée lors d'une réunion d'un groupe spécial d'experts à Addis-Abeba en octobre 2003.

Dans le secteur des transports aériens, le secrétariat a continué à fournir un appui aux États membres et aux organismes intergouvernementaux pour la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation du transport aérien, en particulier pour renforcer l'application de la Décision et son intégration dans les politiques nationales.

Plusieurs activités de renforcement des capacités ont porté sur d'autres aspects de l'intégration, par exemple un projet relatif aux Accords de partenariat économique (APE) destiné aux pays africains et aux CER pour lui permettre de participer efficacement aux négociations ACP-UE, ainsi que des cours de formation et des séminaires visant à améliorer les capacités de formulation de politiques commerciales cohérentes. Le secrétariat fournit aussi une assistance technique au Gouvernement soudanais pour faciliter son adhésion à l'OMC et une assistance à la Commission des transports et des communications de l'Afrique australe (SATCC) et au Gouvernement mozambicain pour la conception d'une structure en vue de la mise en place d'un conseil national de sécurité routière, et

l'organisation d'un forum sur l'infrastructure des transports et l'intégration régionale dans la sous-région d'Afrique centrale à Yaoundé en décembre 2004, en collaboration avec le Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale. La CEA a également joué un rôle important, en collaboration avec d'autres organisations, dans l'élaboration du plan d'action à court terme du NEPAD en matière de développement des infrastructures.

6. Améliorer la condition de la femme

Améliorer la condition des femmes africaines est restée l'une des grandes priorités du programme de travail de la CEA pendant la période considérée. La CEA conçoit et perçoit son rôle dans ce domaine sous trois angles: en tant qu'avocat de la prise en compte des questions de genre dans les activités de développement des États membres; en tant que catalyseur, chargé d'assurer un suivi et de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des plans et stratégies adoptés aux niveaux mondial et régional pour améliorer la condition des femmes et en tant que facilitateur, pour aider les États membres à mettre en œuvre les orientations et les actions concernant l'émancipation de la femme.

De gros efforts ont continué d'être faits au cours de la période considérée, pour mettre au point des outils appropriés, en vue de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des priorités identifiées dans les domaines critiques définis dans les plate-formes et programme d'action. En 2003, le secrétariat a élaboré un guide, spécialement destiné à l'Afrique, sur l'intégration des questions de genre dans les instruments nationaux de planification, notamment la comptabilité nationale et les outils budgétaires nationaux. Ce guide propose cinq grands outils/méthodologies, ainsi que les instruments associés, qui sont destinés à permettre une meilleure prise en compte des questions de genre, par les instruments nationaux de planification. Il énonce des principes directeurs dans des domaines tels que la collecte de données sexuées, à travers des études sur les budgets-temps; l'évaluation monétaire de la production des ménages et la construction de comptes satellites de la production des ménages; les orientations et le plaidoyer sur la production des ménages; les instruments d'analyse pour intégrer la production des ménages dans les budgets nationaux; de même que l'évaluation des incidences des mesures prises en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et la qualité de la vie. Le guide a été présenté, pour examen, à un groupe spécial d'experts, en décembre 2003. Il contribuera beaucoup à informer les responsables politiques de

la participation importante des femmes à la production nationale et il permettra en outre de renforcer leurs capacités d'intégrer cette contribution dans les processus budgétaires nationaux.

L'Indice du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, qui a été mis au point et lancé en 2002, est entré dans sa deuxième phase avec les essais menés dans huit pays: Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Ouganda et Tanzanie. En 2002, la première phase du projet a porté sur 13 pays. Une méthode participative a été adoptée pour la mise au point de l'Indice, qui fait appel à une grande diversité d'acteurs de premier plan aux niveaux national, sous-régional et régional. L'année 2003 a également vu l'achèvement du processus de compilation des profils sexués des 53 pays africains, sur la base des six indicateurs ci-après: les femmes dans les processus de prise de décisions, les taux de scolarisation aux niveaux du primaire, du secondaire et du supérieur, la santé et le VIH/sida, l'accès des femmes au crédit, la présence des femmes sur le marché du travail et les droits fondamentaux des femmes et des filles.

Conformément à son mandat de suivi et de compte rendu des progrès réalisés en ce qui concerne l'amélioration de la condition de la femme, dans le cadre de la mise en œuvre des plate-forme et programme d'action aux niveaux régional et mondial, le secrétariat a achevé l'élaboration d'un programme pour l'examen par l'Afrique de la Décennie de mise en œuvre de la Plate-forme d'action de Dakar (1994) et du Programme d'action de Beijing (1995). Ledit programme a été examiné et approuvé par le Bureau du Comité « Femmes et développement » en septembre 2003.

La CEA a également poursuivi les activités qu'elle mène pour renforcer le pouvoir économique des femmes, grâce à la mise en place et au soutien de Mécanismes sous-régionaux de création d'entreprises. En mai 2003, on a assisté au lancement de ce Mécanisme pour l'Afrique de l'Est, à Kampala (Ouganda). Ces mécanismes ont pour objectif principal d'aider les femmes à avoir un meilleur accès aux informations commerciales et à renforcer leurs connaissances commerciales et entrepreneuriales, à travers la fourniture de modules et de programmes de formation appropriés et pertinents. Ces mécanismes permettront également de promouvoir l'établissement de réseaux et de liens entre les femmes d'affaires et prestataires de services et donc de promouvoir les entreprises des femmes africaines au niveau mondial.

Le secrétariat a également organisé en 2003 des séminaires de sensibilisation et de familiarisation sur le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Plate-forme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing dans 21 États membres. Il a aussi aidé les secrétariats de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à mettre en place leurs cadres respectifs de politiques sexuées.

7. Appui aux activités sous-régionales de développement

La CEA compte cinq bureaux sous-régionaux, situés en Afrique australe, en Afrique orientale, en Afrique centrale, en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord. Les bureaux sous-régionaux (BSR) constituent un lien vital entre les travaux de la Commission, les communautés économiques régionales et les États membres. Pendant la période considérée, les BSR ont continué de promouvoir le dialogue et d'appuyer des initiatives de développement soit en collaborant directement avec les États membres, soit par l'intermédiaire des CER et d'autres organes intergouvernementaux. En plus du dialogue, les bureaux sous-régionaux s'emploient à fournir une assistance technique et à promouvoir des initiatives d'intégration régionale dans leur sous-région.

Les principaux instruments utilisés pour renforcer le dialogue sont notamment le partage d'informations avec des experts nationaux grâce à des groupes d'experts, l'établissement de documents et de rapports, la participation à différentes réunions organisées par les CER et la fourniture de services consultatifs. Par ailleurs, les bureaux sous-régionaux ont participé à différentes activités et réunions sectorielles au Siège, dans l'optique de la création d'une équipe homogène associant les bureaux sous-régionaux et le siège.

Les bureaux sous-régionaux ont organisé des réunions de groupes spéciaux d'experts pour faire la part sur les activités exécutées après Beijing+10. Ces réunions ont rassemblé des représentants de ministères des États membres, des ONG, des CER, des organisations internationales, de l'Union africaine et, dans certains cas, des ministres. Les participants ont examiné les résultats et les difficultés en ce qui concerne la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes dans leurs sous-régions respectives depuis la formulation de la Plate-forme de Dakar et du Programme d'action de Beijing. Ils ont formulé plusieurs recommandations pour améliorer l'intégration des questions de genre dans les

politiques et programmes nationaux, accroître la coordination des programmes de promotion de la femme et renforcer les bases nationales de données ventilées par sexe. Les participants ont également demandé à la CEA de renforcer l'appui technique et financier qu'elle apporte aux programmes conçus en faveur des femmes. Les conclusions de ces ateliers seront examinées par la conférence régionale, prévue plus tard en 2004.

Les bureaux sous-régionaux se sont également regroupés pour organiser trois ateliers sur la gouvernance. Les bureaux sous-régionaux d'Afrique orientale et d'Afrique australe ont tenu un atelier commun à Lusaka, alors que celui des bureaux d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest s'est déroulé à Accra et celui du Bureau d'Afrique du Nord au Caire. Les ateliers, organisés en collaboration avec l'Union africaine et la Banque africaine de développement, ont examiné les rapports de pays établis pour le Rapport sur la gouvernance en Afrique. Ce dernier est une étude novatrice effectuée dans 28 pays africains pour évaluer, au moyen de 83 indicateurs, les progrès accomplis sur la voie de la bonne gouvernance en Afrique. Les ateliers ont abouti à des recommandations dans différents domaines, notamment la participation de toutes les parties prenantes aux questions relatives à la gouvernance, le renforcement des capacités et l'autonomie des parties prenantes, la séparation des pouvoirs et la participation des femmes et des jeunes au processus de gouvernance. Les recommandations de ces trois ateliers seront examinées par l'ADF IV prévu en octobre 2004.

Les bureaux sous-régionaux ont également continué de collaborer avec le système des Nations Unies dans leur sous-région dans le cadre du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies et du bilan commun de pays/plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Une attention particulière a été accordée à la réalisation, au niveau national, des objectifs du Millénaire pour le développement.

Les bureaux sous-régionaux centrent également leurs travaux sur les activités qui reflètent les intérêts particuliers de leur sous-région. Ils ont ainsi entrepris les activités décrites ci-après.

Bureau sous-régional pour l'Afrique australe (BSR-AA)

Le Bureau s'est notamment attaché à améliorer la capacité des États membres et des organisations intergouvernementales de formuler et d'harmoniser

les politiques de développement macroéconomique et sectoriel dans les domaines suivants: régimes de propriété foncière et sécurité de jouissance; emploi et marché du travail, y compris l'exode des cerveaux; stratégies de croissance pour la réduction de la pauvreté; amélioration de la sécurité routière; et relance de la participation du secteur privé aux initiatives de développement.

Pendant la période considérée, le Bureau sous-régional pour l'Afrique australe a organisé une réunion d'un groupe spécial d'experts sur les régimes de propriété foncière et le développement durable en Afrique australe. Les participants ont examiné le statut des régimes de propriété foncière, y compris les droits fonciers des femmes, et recommandé le renforcement des bases juridiques grâce à l'harmonisation du droit écrit et du droit coutumier, à la démocratisation de l'administration des biens fonciers et des mécanismes de règlement des différends, à la prise en compte dans les régimes de propriété foncière des différences entre hommes et femmes et de l'impact du VIH/sida.

Le Bureau sous-régional pour l'Afrique australe a participé à de nombreuses réunions d'orientation et de planification organisées par les CER, les États membres et d'autres organes intergouvernementaux. Il s'agissait notamment de la réunion des organes directeurs du Centre des ressources minières de l'Afrique australe et de l'Est (SEAMIC); du Sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC); de la treizième réunion du Comité du commerce et des douanes du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA); de la réunion de haut niveau du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD); de la seizième réunion du Conseil des ministres du COMESA; de l'atelier du COMESA sur la création d'une zone d'investissement commune; de l'atelier des parties prenantes sur la formulation d'un plan d'investissement à moyen terme pour le secteur agricole zambien; et de l'atelier sur les migrations et le développement dans la région de la SADC, organisé par l'Organisation internationale pour les migrations (IOM).

En ce qui concerne la coopération technique, le Bureau a fourni une assistance à plusieurs organisations, notamment au COMESA, pour la finalisation du plan à moyen et long terme du NEPAD en matière d'infrastructures; à la SADC et au COMESA pour l'élaboration du mandat de l'équipe spéciale inter-CER du Programme de transport en Afrique subsaharienne; au Ministère zambien du commerce et de l'industrie pour la mise en place d'une base

de données et d'un réseau; au Gouvernement zambien pour le renforcement du mécanisme national de promotion de la femme dans les domaines de la planification, du suivi et de l'évaluation des projets; à la Bafd et la CEA pour la finalisation de l'étude conjointe sur la route transafricaine.

Le Bureau a également fourni une assistance technique à l'occasion de la réunion de l'Equipe spéciale chargée de la coordination interrégionale du Programme de transport pour l'Afrique subsaharienne; de l'atelier de renforcement des capacités organisé par la SADC sur les mécanismes nationaux pour l'égalité entre les sexes; de la première réunion du comité consultatif de la SADC sur les questions minières qui a examiné la stratégie du programme d'action minier et fait des recommandations en vue de son amélioration; et lors de la formation des ambassadeurs de la condition féminine en matière de parité et de gestion des ressources en eau, organisée par la Gender and Water Alliance.

Le Bureau sous-régional pour l'Afrique australe a organisé des ateliers de formation et de partage des connaissances intitulés *Stratégies de croissance pour la réduction de la pauvreté en Afrique australe*, et Sécurité routière dans le couloir de Beira, qui s'est tenu à Beira (Mozambique).

Le Bureau sous-régional pour l'Afrique australe a également œuvré pour l'intégration régionale, puisqu'il a notamment collaboré à l'élaboration de plans de développement des infrastructures dans le cadre du NEPAD, et aidé la SADC à redéfinir ses orientations stratégiques dans le secteur des minéraux, dans l'esprit du plan stratégique indicatif de développement régional de la SADC, qui a été mis en œuvre lors de la période considérée.

Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest

Le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest a axé ses efforts politiques sur le renforcement de la capacité des États membres et de leurs organisations intergouvernementales dans le domaine de l'harmonisation des aspects macroéconomiques et sectoriel de leur politique de développement : l'accélération de la formation de l'union douanière de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ainsi que de son intégration monétaire; la libéralisation et la facilitation des échanges; la gestion intégrée des ressources en eau; le développement des infrastructures de l'information et de la communication. La stratégie principale est centrée sur le plaidoyer pour la consolidation de la paix et le renforcement

des capacités de la société civile de participer au processus de formulation des politiques, sur le renforcement de la capacité opérationnelle du secrétariat de la CEDEAO et sur le plaidoyer pour la mise en place d'un tarif extérieur commun.

Au cours de la période considérée, le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest a organisé un certain nombre de concertations et y a participé. Il a organisé un séminaire sur le NEPAD, avec la participation de l'équipe de pays des Nations Unies, pour mieux faire connaître le cadre et ses incidences sur les stratégies nationales et les politiques sectorielles. Afin de soutenir la Commission VIH/sida et gouvernance en Afrique dans son travail, le Bureau a organisé une réunion ad hoc d'experts sur les incidences économiques et sociales du VIH/sida en Afrique de l'Ouest.

Le Bureau a activement participé à plusieurs réunions des organes directeurs des communautés économiques régionales (CER), notamment: la session ordinaire du Conseil des ministres et du Sommet des Chefs d'État et de gouvernement; les réunions annuelles des gouverneurs des banques centrales ainsi que les sessions extraordinaires du Conseil des ministres et du Sommet. Le Bureau a aussi pris une part active aux réunions d'experts et des ministres organisées pour préparer la Conférence de Paris sur la vision commune de la question du Bassin du Niger, à laquelle il a également pris part.

Pour ce qui est de la coopération technique, le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest a fourni son assistance à la CEDEAO dans divers domaines, parmi lesquels: la réalisation d'une étude visant à identifier des aspects déterminants de la mise en place d'une union douanière, y compris la possibilité d'étendre le tarif extérieur commun de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) à la sous-région de la CEDEAO tout entière; l'état du processus de l'intégration monétaire en Afrique de l'Ouest; le renforcement des capacités statistiques de l'Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO) aux fins du suivi de la convergence des politiques macroéconomiques; et l'élaboration du plan stratégique à moyen terme de la CEDEAO. Le Bureau a également conclu la première phase du programme de développement pour la paix et élaboré une proposition pour la deuxième phase. Dans le même groupe d'activités, et en collaboration avec le secrétariat de la CEDEAO, le Bureau a fait réaliser une étude sur les incidences macroéconomiques du conflit en Côte d'Ivoire.

Parmi les programmes d'assistance technique, il convient également de mentionner la révision de l'étude de faisabilité d'un programme de développement de l'élevage dans la région du Liptako-Gourma, qui a attiré des financements de la Banque islamique de développement et de la Banque africaine de développement, de même que la préparation d'un plan d'action quinquennal pour l'Organisation ouest-africaine de la santé. Le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest a également joué un rôle dans l'instauration d'une synergie sous-régionale entre les programmes de gestion des ressources en eau qui a abouti à la signature d'un protocole d'accord entre plusieurs institutions nationales et sous-régionales.

Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est

L'essentiel de l'appui fourni par le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est à ses États membres et aux CER a été de promouvoir la convergence macroéconomique des politiques en matière d'accords de transport en transit; de renforcer les capacités pour les négociations commerciales multilatérales, d'exploiter l'information pour le développement; et d'intégrer les questions de genre dans les politiques et programmes nationaux et sous-régionaux.

Le Bureau a organisé une réunion d'experts sur les plans d'harmonisation et de libéralisation des échanges à laquelle ont participé toutes les CER de la sous-région. Une autre réunion d'experts a été organisée sur les systèmes financiers décentralisés, à laquelle des experts du Burundi, de la République démocratique du Congo, de Djibouti, de Madagascar, des Comores et du Rwanda sont venus partager leurs expériences nationales. D'autres ateliers de partage des connaissances ont été organisés: sur le thème des femmes et des questions relatives à la terre en Afrique de l'Est, et sur la parité entre les sexes et la budgétisation. Le Bureau a également pris part à diverses réunions des organes directeurs et de programmation du COMESA, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE).

Pour soutenir les CER et les États membres, le Bureau a entrepris diverses activités de coopération technique, axées sur les programmes de libéralisation des échanges et sur le défi que représente la mise en place d'une union douanière dans la région du COMESA. Dans le domaine des politiques de transit et de transports, l'assistance technique a consisté à examiner l'Accord de transit concernant le corridor nord, à formuler des politiques sur les sys-

tèmes de suivi des marchandises, à faciliter le transport en transit et à élaborer un plan directeur relatif aux transports pour les sous-régions d'Afrique australe et de l'Est. Une assistance a également été apportée pour la formulation des politiques en matière de promotion de la femme et l'intégration des questions de genre dans les politiques et les programmes, comme, par exemple, la question de l'accès des femmes à la terre dans la sous-région. Le Bureau a aidé le Rwanda à établir et à exécuter un plan à moyen terme axé sur les technologies de l'information et de la communication qui a attiré plusieurs donateurs potentiels ainsi que les milieux d'affaires.

Pour préparer la négociation des Accords de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et les pays ACP, une délégation du Bureau s'est rendue au siège de l'Union européenne à Bruxelles et à l'Organisation mondiale du commerce afin de rassembler des informations pour évaluer l'impact des APE sur l'intégration régionale en Afrique de l'Est. A cet effet, le Bureau a participé à plusieurs réunions organisées par le COMESA en vue d'arrêter des positions communes sur un certain nombre de questions, notamment l'accès au marché et les questions de Singapour.

L'une des activités importantes du Bureau a été d'appuyer l'Initiative des pays des Grands Lacs pour la mise en place d'un programme de reconstruction après le conflit qui a sévi dans la sous-région. Il s'agit d'une collaboration entre la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Union européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des donateurs bilatéraux. Le Bureau a préparé des rapports détaillés sur le développement des infrastructures, la sécurité alimentaire et la mise en valeur des ressources humaines.

Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale

Le Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale a axé ses interventions sur la politique de transports, de la prise en compte des questions de genre, le développement des petites et moyennes entreprises, et le renforcement de l'intégration régionale au sein des CER et des pays membres dans la sous-région.

Le Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale a organisé une réunion spéciale d'experts consacrée aux effets de la mondialisation sur les petites et moyennes entreprises (PME) et sur les agro-industries en Afrique centrale. La réunion a été une

excellente occasion de lancer la nouvelle publication du Bureau, *L'impact de la globalisation sur les petites et moyennes entreprises et les agro-industries en Afrique centrale*. Le rapport a examiné le cadre réglementaire nécessaire à la promotion des PME/PMI. Les experts ont recommandé aux gouvernements de revoir le cadre législatif afin de favoriser la croissance des PME/PMI.

Le Bureau a aussi organisé un forum sur les infrastructures intitulé *Intégrer l'Afrique centrale* qui a réuni des experts des onze pays formant la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC). Ce forum a été suivi d'une conférence ministérielle qui a adopté un plan directeur pour le développement des infrastructures en Afrique centrale. Les ministres du Cameroun, de la République démocratique du Congo, du Gabon, du Congo, le Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale, la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et la CEEAC se sont vu confier la responsabilité du suivi et de la mise en œuvre du plan.

En matière d'assistance technique, le Bureau a apporté son soutien au Gouvernement malien dans le domaine des politiques relatives aux transports; à la République du Congo, dans le domaine de la politique économique et des mines; au Cameroun, dans le domaine de la politique et de la stratégie économiques; à l'Afrique du Sud pour les questions relatives au NEPAD; au Programme de transport pour l'Afrique subsaharienne pour ce qui est de la collecte des fonds et du renforcement des capacités des CER; à la CEEAC et à la CEMAC sur les questions relatives à l'intégration régionale; et aux OIG de la sous-région par le biais de missions consultatives.

Deux importantes initiatives de collaboration sous-régionale ont été lancées. La première a pour objet d'améliorer la collecte des données qui entrent dans le rapport annuel sur la situation économique et sociale. Habituellement, seules les universités participent à cet exercice mais le Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale y a associé la CEEAC, la BDEAC et le Bureau sous-régional de l'Organisation internationale du travail (OIT) à Yaoundé. La seconde initiative vise à renforcer les partenariats avec les communautés économiques régionales par la création de comités pour le suivi des principales initiatives dans la sous-région. Le premier de ces comités a été créé en décembre 2003 et il a pour rôle de mettre en œuvre le plan directeur sous-régional pour les transports en Afrique centrale. Sous la conduite du

Président de la Banque de développement des États de l'Afrique centrale, ce comité est le premier du genre à associer deux CER, à savoir la CEMAC et la CEEAC. Il constitue un grand pas en avant dans l'harmonisation des programmes sectoriels des deux CER d'Afrique centrale.

Le Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord

Le Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord a axé ses activités et l'élaboration de ses programmes sur la promotion des réformes et sur le renforcement de la compétitivité des pays de la sous-région. A cet égard, une partie du rapport annuel de 2003 sur la situation économique et sociale en Afrique du Nord a porté sur les réformes structurelles entreprises par les États membres ainsi que sur les initiatives pour renforcer la compétitivité. Le Bureau a aussi travaillé à développer une vision commune sur le climat propice à attirer l'investissement étranger direct (IED) dans la sous-région.

Le Bureau a organisé une réunion d'experts sur les stratégies propres à stimuler l'investissement étranger direct dans la sous-région. Les experts ont étudié les obstacles que représentent la lenteur du processus de réformes structurelles et la relative étroitesse des marchés nationaux. Ils ont recommandé l'élaboration d'une stratégie sous-régionale pour créer des conditions propices à l'IED, et proposé que le Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord réalise une étude sur la création d'un marché boursier sous-régional et sur les moyens d'améliorer les données statistiques nationales dans les pays d'Afrique du Nord.

Le Bureau a accueilli une série de réunions dont le but était de favoriser le commerce dans les États membres. Ainsi, des séminaires nationaux et sous-régionaux, au cours desquels les questions relatives à la facilitation des échanges et du transport dans le circuit d'approvisionnement ont été analysées, ont eu lieu en Algérie et au Maroc. L'intention était de sensibiliser aux avantages du commerce électronique, d'harmoniser les pratiques et procédures douanières et de former les participants à l'utilisation des outils permettant d'alléger ces procédures. Ces réunions ont abouti à une série de recommandations qui, lorsqu'elles auront été mises en œuvre dans les pays, contribueront à améliorer les procédures d'échanges et de transports. Le Bureau a également pris part à d'autres réunions et séminaires sur le commerce électronique, les échanges multilatéraux, la gouvernance et les transports dans la sous-région.

Dans le domaine de l'assistance technique, le Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord a collaboré étroitement avec l'Union du Maghreb arabe (UMA) pour la création de la base de données de son secrétariat. Le Bureau a également participé à la table ronde sur les modalités de mise en œuvre, dans le cadre du NEPAD, du programme de l'UMA sur les transports.

B. Programme ordinaire de coopération technique – Section 21

Outre les activités exécutées dans le cadre du programme de travail central décrites ci-dessus, la CEA a également mené plusieurs activités opérationnelles dans le cadre de son programme ordinaire de coopération technique qui vise à renforcer la capacité des États membres et des organisations intergouvernementales d'élaborer et d'appliquer des politiques et des programmes de développement. À cet égard, les activités de coopération technique de la CEA viennent compléter utilement ses activités ordinaires.

La coopération technique – qui revêt la forme de services consultatifs régionaux fournis à la demande; de stages de formation et de séminaires; de bourses d'études; et de projets sur le terrain – a pour objet d'appuyer le renforcement des capacités nationales afin de relever des défis critiques pour le développement. L'équipe de conseillers régionaux de la CEA, qui est déployée dans les différentes divisions chargées du programme, entreprend des missions consultatives et fournit une assistance technique aux États membres qui en font la demande afin de résoudre des problèmes clairement définis concernant les politiques et les aspects techniques dans différents secteurs. Lors de la mise en œuvre du programme d'assistance, l'accent est mis en particulier sur les besoins des pays qui sortent d'un conflit. La CEA poursuit également des activités très vigoureuses de coopération et de collaboration avec les partenaires mondiaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux qui ont des activités de développement dans la région.

Au cours de la période considérée, la CEA a donné suite à de nombreuses demandes d'assistance technique dans des domaines représentant tout l'éventail de son programme de travail ordinaire, en tenant compte des priorités et des objectifs du NEPAD, de la Déclaration du Millénaire et des documents issus des grandes conférences mondiales. Les principaux domaines d'intervention com-

prenaient *l'exploitation de l'information pour le développement; le renforcement des capacités dans le domaine du commerce multilatéral; la mise en valeur et la gestion des ressources en eau; et la promotion de la femme*. Le rapport qui suit décrit en détail les activités de coopération technique de la CEA dans ces domaines au cours de l'année écoulée, et contient un bref aperçu de l'orientation des activités de coopération technique au cours du prochain exercice biennal (2004-2005).

Des services consultatifs dans le domaine de **l'exploitation de l'information pour le développement** ont été fournis aux États membres dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative «Société de l'information en Afrique» (AISI), qui a été approuvée par la Conférence des ministres de la CEA en 1996 en tant que cadre pour mettre en place une infrastructure de l'information et de la communication en Afrique et pour accélérer l'entrée du continent dans la société mondiale du savoir et de l'information. Lors d'une première étape dans la mise en place d'une société de l'information en Afrique en vue du développement durable, les États membres doivent établir au niveau national les cadres nécessaires en matière de politiques, de législation et de réglementation. À l'appui de cet objectif, en 2003, la CEA, travaillant en étroite collaboration avec d'autres partenaires, a renforcé son appui technique et fonctionnel aux États membres afin de concevoir et d'appliquer des plans nationaux pour l'infrastructure de l'information et de la communication (NICI), qui sont fondés sur des stratégies à long terme concernant les politiques, l'infrastructure, le contenu et l'application, intégrées dans les programmes généraux de développement national. Des activités de développement de l'infrastructure de l'information et de la communication ont été entreprises au Cameroun, aux Comores, en Gambie, au Mali, au Niger, au Nigéria, au Rwanda, en Sierra Leone et au Swaziland au cours de la période considérée.

Afin de compléter les activités de l'Initiative AISI au niveau national, le secrétariat a également entamé de vastes consultations avec les principales communautés économiques régionales (CER) sur des questions relatives à l'élaboration et à l'application de plans régionaux pour l'infrastructure de l'information et de la communication (RICI). Au cours de la période considérée, on a également assisté au début de la première phase de la série de séminaires visant à sensibiliser davantage les décideurs au sujet de l'importance des politiques dans le domaine des TIC. La première série de stagiaires, 40 membres du Parlement éthiopien, a achevé son

stage en septembre 2003, et la formation de la série suivante devait commencer en mai 2004. Parmi les autres activités de renforcement des capacités entreprises dans le domaine de l'information au service du développement, il y a eu l'organisation de séminaires et d'ateliers sur les questions suivantes: la mise au point et l'utilisation de logiciels tombés dans le domaine public; l'administration électronique et les stratégies électroniques; et le renforcement des capacités en matière de recherche – développement dans les universités africaines grâce à une initiative appelée VarsityNet, qui est appuyée par la Fondation Ford. En outre, le secrétariat a organisé toute une série d'activités ou y a participé afin de préparer les États membres à prendre part à la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, laquelle a commencé à Genève en décembre 2003.

En ce qui concerne le **renforcement des capacités dans le domaine du commerce multilatéral**, l'assistance a été centrée sur le renforcement des capacités des participants africains aux négociations des Accords de partenariat économique (APE) dans le cadre de l'Accord de Cotonou entre le groupe des pays ACP et l'Union européenne. Dans ce contexte, un séminaire régional a été organisé à l'intention des ambassadeurs africains en poste à Addis-Abeba en septembre 2003; et un atelier sous-régional à l'intention des parlementaires des pays des sous-régions d'Afrique orientale et d'Afrique australe s'est tenu en février 2004. Les participants à ces deux réunions ont examiné les difficultés rencontrées par les pays africains dans le processus des négociations et ont fait des recommandations sur des stratégies appropriées pour faire en sorte que l'Afrique adopte une position synchronisée dans les négociations. Le séminaire organisé à l'intention des ambassadeurs africains a également examiné les obstacles rencontrés dans l'application du programme de travail de Doha. Les politiques et les capacités commerciales de certains États membres et CER ont également été passées en revue afin de répondre à des demandes spécifiques d'assistance. Par exemple, un atelier a été organisé à l'intention de hauts responsables du commerce, de parlementaires et de représentants du secteur privé à la demande du Gouvernement malawien; et un colloque a été organisé conjointement avec le Gouvernement éthiopien et l'ONUDI sur le thème «*L'Afrique et l'âge industriel*».

L'assistance technique dans le domaine de **la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau** avait pour objet de renforcer la capacité des États membres de mettre en œuvre la Vision de l'eau en Afrique 2025 et les aspects relatifs à l'eau

des objectifs du Millénaire pour le développement, du NEPAD et du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable. Une des réalisations les plus notables à cet égard a été le succès de l'organisation en décembre 2003 de la Conférence panafricaine sur la mise en œuvre des initiatives et le partenariat dans le domaine des ressources en eau (PANAFCON), à laquelle ont assisté un millier de délégués, y compris les ministres responsables de l'eau de 45 pays africains. En tant que secrétariat d'ONU – Eau/Afrique, et avec la collaboration active d'autres organismes des Nations Unies, la CEA a également produit la *Revue africaine de l'eau*, une publication semi-annuelle, et un *Rapport intérimaire sur la mise en valeur des ressources en eau en Afrique* (destiné à devenir une publication biennale). La CEA a également fourni une assistance au Conseil des ministres africains responsables de l'eau afin d'élaborer le Dossier des programmes et projets sous-régionaux concernant l'eau en Afrique, et elle collabore avec la Banque africaine de développement afin de lancer le Fonds africain de l'eau, qui a pour objet d'obtenir plus de 600 millions de dollars en vue de financer des projets à moyen terme de mise en valeur des ressources en eau dans les pays africains.

Dans le domaine de la *promotion de la femme*, l'assistance technique a été centrée sur deux aspects principaux – la promotion des droits fondamentaux et légaux des femmes; et la promotion de l'affranchissement économique des femmes. En ce qui concerne la promotion des droits fondamentaux et légaux des femmes, l'assistance fournie visait à renforcer le statut juridique des femmes grâce à une prise de conscience des différents instruments internationaux, régionaux et nationaux concernant les droits de l'homme en vue de faciliter leur respect. À cette fin, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale a reçu une assistance pour l'intégration des questions de parité des sexes dans ses politiques et programmes. En octobre 2003, un atelier de formation a été organisé à Ouagadougou sur la question des droits fondamentaux des femmes. Cet atelier, qui a été organisé en partenariat avec le Gouvernement du Burkina Faso, le Bureau régional pour l'Afrique orientale du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, a réuni plus de 30 participants de plusieurs sections nationales du Forum des éducatrices africaines afin d'examiner la question des droits fondamentaux des femmes. L'un des principaux résultats de l'atelier a été un appel lancé aux chefs d'État africains pour qu'ils proclament une décennie africaine de l'éducation sur les droits de l'homme.

En ce qui concerne la promotion de l'affranchissement socioéconomique des femmes, l'assistance a été centrée sur le renforcement des capacités des États membres et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales en vue d'intégrer la parité des sexes en tant que stratégie pour parvenir à l'affranchissement économique des femmes et améliorer leur accès aux ressources et leur contrôle sur celles-ci. Au cours de la période considérée, la CEA a répondu à des demandes concernant la conception d'un programme global de renforcement des capacités nationales et de formation à l'intégration de la parité des sexes présentées par le Bureau de la condition de la femme d'Afrique du Sud et l'Université de Namibie. La Zambie et le Malawi ont également bénéficié d'une assistance pour la mise au point et l'application de plusieurs aspects de leurs politiques et programmes nationaux de promotion de la femme. Un appui en vue de l'élaboration de politiques institutionnelles en faveur de la femme a également été offert au secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

Dans le cadre de l'examen à l'échelle du système des Nations Unies des activités de coopération technique entrepris récemment dans le contexte de la deuxième série de réformes du Secrétaire général, la CEA a examiné et réorienté son programme de coopération technique afin de le centrer sur certains domaines essentiels et hautement prioritaires pour le développement de l'Afrique. À partir de l'exercice biennal 2004-2005, les activités d'assistance technique de la CEA seront centrées sur les grands thèmes suivants:

- Les ensembles de thèmes des objectifs du Millénaire pour le développement – renforcer les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, intégrer les questions de parité des sexes, améliorer les capacités statistiques pour un suivi renforcé des résultats en matière de développement, et tenir compte de l'impact sur le développement du VIH/sida et d'autres maladies dues à la pauvreté;
- L'intégration commerciale et régionale – fournir un appui aux États membres pour renforcer leurs capacités de négociation commerciale et les travaux analytiques dans le contexte de l'Union africaine;
- Les technologies de l'information et de

la communication au service du développement – améliorer l’environnement général dans les pays africains pour leur permettre de mieux exploiter les applications des TIC pour le développement; et

- Ressources en eau – améliorer la gestion équitable et l’utilisation des ressources en eau en tant qu’élément essentiel pour le développement durable.

Bien que certains de ces domaines d’activité ne soient pas nouveaux, les travaux de la CEA seront réorientés d’une manière plus précise; les capacités existantes d’exécution seront renforcées;

et l’assistance aura pour cible des domaines où la CEA a un avantage comparatif. Des efforts seront également déployés pour renforcer la cohérence et la complémentarité entre le programme d’assistance technique et les travaux normatifs et analytiques de la CEA.

La nouvelle orientation des activités de la CEA s’inspire des priorités et des difficultés auxquelles les États membres doivent faire face, telles qu’elles ont été énoncées dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD), la Déclaration du Millénaire et les documents issus des grandes conférences mondiales.

III

Réunions des organes subsidiaires, notamment les comités intergouvernementaux d'experts (CIE) des bureaux sous-régionaux de la CEA

Le présent chapitre contient un résumé des débats, résolutions, décisions et recommandations des organes subsidiaires qui ont tenu des réunions depuis la dernière session de la Commission en juin 2003.

L'actuel mécanisme intergouvernemental de la Commission comprend les organes suivants:

a) Organes s'occupant des principales questions de développement

La Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique. La Conférence se réunit une fois par an, conformément à la décision prise à sa trente-quatrième session tenue en mai 2001 à Alger. Elle est précédée de la réunion du Groupe intergouvernemental d'experts.

Les Comités intergouvernementaux d'experts (CIE) des cinq bureaux sous-régionaux de la CEA. Chaque CIE se réunit une fois par an et fait rapport à la Commission par l'intermédiaire du Groupe intergouvernemental d'experts.

b) Organes subsidiaires/sectoriels

- i) Comité de la coopération et de l'intégration régionales
- ii) Comité «Femmes, genre et développement»
- iii) Comité de l'information pour le développement
- iv) Comité du développement humain et de la société civile
- v) Comité du développement durable
- vi) Comité de l'industrie et du développement du secteur privé

Tous ces organes sectoriels se réunissent en session ordinaire une fois tous les deux ans. La réunion biennale du Comité de la coopération et de l'intégration régionales et celle du nouveau Comité du développement durable se sont tenues en octobre 2003 à Addis-Abeba. À l'exception du Comité de l'industrie et du développement du secteur privé, qui ne s'est pas réuni depuis 2001, les conclusions des réunions des trois autres organes sectoriels tenues au cours de la période 2002-2003 ont été présentées à la Commission à sa dernière session, en juin 2003.

Outre les réunions des deux organes subsidiaires, les CIE ont tenu les réunions suivantes au cours de la période considérée:

- i) La huitième réunion du Comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique de l'Est, Nairobi, 21-24 janvier 2004
- ii) La dix-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique du Nord, Tanger (Maroc), 19-21 avril 2004
- iii) La septième réunion du Comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique de l'Ouest, Abuja, 19-20 avril 2004
- iv) La vingt-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique centrale, Brazzaville, 22-24 avril 2004
- v) La dixième réunion du Comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique australe, Lusaka, 3-5 mai 2004

Les débats, les décisions, les résolutions et les principales recommandations adoptées aux réunions des organes subsidiaires tenues depuis la dernière session de la Commission sont résumés ci-après.

1. Comité de la coopération et de l'intégration régionales

La troisième session du Comité de la coopération et de l'intégration régionales s'est tenue en octobre 2003. La réunion a rassemblé des représentants des États membres, de l'Union africaine, des communautés économiques régionales, de la Banque africaine de développement, de l'Union européenne, du Consortium pour la recherche économique en Afrique, de la Banque mondiale et de diverses organisations africaines et internationales s'occupant des questions de transport aérien, afin d'examiner les questions relatives aux activités menées par la CEA pour appuyer le processus d'intégration économique en Afrique.

Le Comité a examiné trois rapports élaborés par le Secrétariat sur l'état de l'intégration régionale en Afrique, l'application de la Décision de Yamoussoukro relative au transport aérien et les défis et perspectives découlant de la libéralisation des transports aériens en Afrique. La réunion a également offert une occasion au Comité d'être informé, par les communautés économiques régionales et d'autres organisations, de l'évolution qui a lieu dans leurs sous-régions respectives.

Sur la situation de l'intégration régionale en Afrique, le Comité a fait observer que les progrès avaient été inégaux entre les différentes sous-régions et les différents secteurs. Il a identifié plusieurs obstacles qui devaient être surmontés pour accélérer le processus d'intégration. En particulier, il a souligné l'importance du développement des infrastructures et d'une volonté politique ferme afin de promouvoir le processus d'intégration régionale. Le Comité a également insisté sur le rôle important que doit jouer le secteur privé pour promouvoir l'intégration régionale.

Quant à la question critique du financement du processus d'intégration en Afrique, le Comité a passé en revue plusieurs options, telles que l'APD, les investissements commerciaux transfrontières et les partenariats secteur public-secteur privé. Il a recommandé que la CEA procède à de nouvelles études afin d'identifier les moyens les plus viables et les plus durables de financer l'intégration régionale.

En ce qui concerne la question essentielle de la libéralisation des transports aériens en Afrique, le Comité a constaté que les progrès dans l'application de la Décision de Yamoussoukro avaient été lents. Il a également regretté la décision prise par Maurice

de se retirer de la Décision. À cet égard, il a recommandé l'établissement d'un mécanisme régional central de règlement des différends qui serait chargé d'arbitrer les différends entre les États membres, au lieu d'établir un mécanisme distinct dans chaque sous-région. Le Comité a également recommandé qu'on effectue une étude sur l'impact de la libéralisation en Europe et en Amérique, et il a souligné qu'il fallait formuler une politique africaine applicable aux pays non africains.

2. Comité du développement durable

La troisième réunion du Comité du développement durable s'est tenue à Addis-Abeba en octobre 2003 sur le thème « *Mettre la technologie au service des pauvres* ». Ont assisté à la réunion des représentants de 30 États membres et de plusieurs organisations internationales et régionales, dont l'Union africaine. Les participants à la réunion ont examiné et adopté des recommandations sur les questions suivantes: les rapports intérimaires sur les travaux de la CEA dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement durable au cours de l'exercice biennal 2002-2003, y compris le suivi de la mise œuvre du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable au niveau régional; les rapports sur certains aspects de la mise en valeur des ressources naturelles en Afrique, y compris les technologies de l'extraction minière à petite échelle et des sources d'énergie renouvelables; et le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2004-2005. En dehors de son examen des questions relatives au programme de travail, le Comité a également examiné les mesures à adopter dans les politiques pour exploiter la technologie en vue de parvenir à la sécurité alimentaire et au développement durable, et la nécessité de lancer une révolution verte en Afrique. Les débats sur ces questions ont été facilités par plusieurs documents présentés par le secrétariat de la CEA et des experts.

Le Comité a estimé qu'il était nécessaire de modifier l'orientation du développement scientifique, actuellement élitiste et conservateur par nature, et d'adopter de nouvelles initiatives plus inclusives et populistes, dont les pauvres bénéficieraient plus directement. Il a recensé plusieurs domaines prioritaires pour le développement des capacités scientifiques et technologiques des pauvres, notamment les connaissances scientifiques de base (l'éducation pour tous, en particulier pour les femmes), la popularisation (des activités visant

à créer une culture scientifique), la communication scientifique (l'utilisation généralisée des médias pour atteindre la population), la vulgarisation (visant spécialement les agriculteurs pauvres) et l'utilisation par les pauvres de technologies modernes appropriées.

Le Comité a approuvé le programme de travail du secrétariat pour 2004-2005, en ajoutant les observations ci-après:

- Les activités du Comité du développement durable de la CEA devraient être alignées sur celles de la Commission du développement durable de l'ONU;
- Il convient de promouvoir une meilleure synchronisation et coordination entre les interlocuteurs nationaux de la Commission du développement durable et la CEA. À cet égard, les rapports des interlocuteurs nationaux devraient être soumis à la CEA avant d'être transmis au Siège de l'ONU; et
- Le programme de travail de la CEA devrait être établi à titre indicatif, avec une souplesse permettant de répondre aux besoins des États membres ou de faire la place à d'autres problèmes naissants.

3. Huitième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique orientale

La huitième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique orientale, tenue à Nairobi du 21 au 24 janvier 2004, a rassemblé des représentants de 10 États membres et de 19 organisations régionales, sous-régionales et internationales. La Zambie a également assisté à la réunion en raison de sa participation aux Initiatives des pays des Grands Lacs.

Les participants à la réunion ont examiné les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail du BSR pour l'Afrique orientale et le respect de ses priorités. Ils étaient saisis de rapports sur les conditions socioéconomiques dans la sous-région; les moyens d'accélérer la réduction de la pauvreté et les stratégies de croissance dans le cadre des DSRP; les progrès de l'intégration régionale; les accords entre l'Union européenne, les pays ACP et l'OMC et leur impact sur la sous-région; les progrès des consultations nationales sur la bonne

gouvernance; et des questions relatives à la promotion de la femme et au VIH/sida.

Les participants ont formulé les observations et recommandations suivantes:

- a) Le Comité s'est déclaré préoccupé par la lenteur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et a recommandé leur révision et l'accélération de leur mise en œuvre.
- b) Le Comité a noté que la plupart des pays appliquaient des stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté. Il a recommandé qu'elles soient complétées par des améliorations du cadre macroéconomique afin de stimuler la croissance économique. La CEA a été chargée de contribuer à la révision des stratégies relatives aux DSRP.
- c) Le Comité a pris acte de l'augmentation du commerce intrarégional malgré les nombreux obstacles qui entravent l'intégration régionale. Il a recommandé que la dépendance envers le financement des donateurs soit progressivement réduite pour que l'intégration régionale soit viable.
- d) Le Comité a constaté les difficultés rencontrées par la sous-région dans les négociations avec l'Union européenne sur les Accords de partenariat économique dans le cadre de l'Accord de Cotonou. Il a invité le COMESA et la Communauté d'Afrique de l'Est à accélérer la création de l'Union douanière pour que la sous-région remplisse les conditions requises. Il a également demandé à la CEA d'appuyer le renforcement des capacités institutionnelles pour les négociations.

Le Comité a noté les progrès accomplis par le Bureau dans la mise en œuvre des programmes du NEPAD, surtout en matière de développement des infrastructures; les problèmes de sécurité alimentaire; la reconstruction après un conflit et la suite donnée aux conférences internationales; les questions de parité des sexes et l'examen de Beijing+10. Il a félicité le BSR de l'excellent travail accompli et a invité les États membres à doter le Bureau des ressources humaines et financières nécessaires.

4. Dix-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique du Nord

La dix-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique du Nord s'est tenue à Tanger (Maroc) du 19 au 21 avril 2004 et a rassemblé des représentants des sept États membres du BSR, de plusieurs organismes des Nations Unies, des organisations internationales, sous-régionales et nationales, ainsi que des représentants du secteur privé.

Les participants ont pris acte des activités entreprises par le Bureau, en collaboration avec les États membres, les organisations sous-régionales et les organismes des Nations Unies depuis la dernière session du Comité. Ils ont également examiné les documents ci-après: le rapport de 2003 sur les conditions économiques et sociales en Afrique du Nord; un rapport sur la réforme des politiques et la compétitivité des économies de la sous-région; un rapport intérimaire sur la mise en œuvre des recommandations relatives au Système de comptabilité nationale de 1993; et les résultats de la réunion sous-régionale d'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing.

Le Comité a recommandé que le Bureau sous-régional de la CEA entreprenne les activités ci-après:

- a) Organisation d'un atelier thématique, en consultation avec les États membres, sur la compétitivité des économies de la sous-région;
- b) Réalisation d'études approfondies régulières sur les tendances économiques et sociales en Afrique du Nord;
- c) Suivi des performances économiques et sociales de la sous-région à partir d'indices pertinents figurant dans le rapport annuel sur les conditions économiques et sociales en Afrique du Nord; et
- d) Fourniture de services consultatifs aux États membres en vue de l'harmonisation de leurs ensembles de données statistiques.

5. Septième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest

La septième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest s'est tenue à Abuja les 19 et 20 avril 2004, en présence de 13 des 15 États membres de la sous-région, des communautés économiques régionales, du Secrétariat du Commonwealth, des organismes des Nations Unies, des institutions techniques spécialisées et de représentants de la société civile.

Les participants ont examiné les documents ci-après: le rapport de 2003 sur les conditions économiques et sociales en Afrique de l'Ouest, qui comprenait des perspectives macroéconomiques et un chapitre consacré aux incidences socio-économiques du VIH/sida; le rapport sur l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing; un rapport sur l'état des activités d'information au service du développement en Afrique de l'Ouest; et un rapport sur les options de financement des biens collectifs régionaux en Afrique. Par ailleurs, les participants étaient saisis d'un rapport sur les incidences économiques du conflit en Côte d'Ivoire sur certains pays de la sous-région. Ils ont également été informés des initiatives récentes de la CEDEAO en matière de développement et de la mise en œuvre du programme de paix de l'Union du fleuve Mano.

Le Comité a encouragé la CEA et son Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest à renforcer les efforts d'intégration économique, processus qu'il considère comme essentiel pour le maintien de la paix et de la sécurité dans la sous-région. Les participants à la réunion se sont particulièrement félicités que la CEDEAO ait mis au point, avec l'appui de la CEA, une stratégie à moyen terme davantage axée sur son programme de développement. Sur le plan institutionnel, les participants ont estimé que le secrétariat devrait inclure dans le programme des prochaines réunions des CIE un rapport complet portant sur le thème de la Conférence des ministres de la CEA au lieu d'une simple note d'information.

Le Comité a formulé les recommandations suivantes:

- a) En ce qui concerne les politiques de développement économique, le Comité a souligné la nécessité d'appuyer le développement du secteur agro-industriel

grâce à une meilleure maîtrise de l'eau, en particulier dans la zone sahélienne;

- b) En ce qui concerne le commerce extérieur, il a souligné la nécessité d'une justice au plan économique, plus que d'une aide étrangère, en demandant aux pays développés de supprimer les subventions à l'agriculture, conformément aux règles de l'OMC;
- c) Il a souligné la nécessité d'assurer des services sociaux et de renforcer les programmes d'éducation ainsi que les initiatives en matière d'emploi;
- d) Les Etats membres et les organisations intergouvernementales devraient intensifier leurs efforts en vue d'intégrer les domaines critiques du Programme d'action de Beijing et des objectifs du Millénaire pour le développement dans les stratégies nationales de développement et dans les politiques et programmes d'intégration sous-régionale.

Enfin, le Comité a noté avec satisfaction que la CEA avait pris l'initiative de mener une étude concernant les incidences du conflit en Côte d'Ivoire sur les économies de la sous-région. Toutefois, les participants ont estimé que cette situation regrettable avait des conséquences imprévues de vaste portée. En d'autres termes, ils ont recommandé d'entreprendre d'autres enquêtes sur les incidences sociales de la crise dans le secteur industriel de quelques pays; les rapatriés sénégalais; la fourniture de produits pétroliers ivoiriens à la Gambie; et les incidences du conflit sur le Libéria, en général.

6. La vingt-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique centrale

La vingt-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique centrale s'est tenue à Brazzaville du 22 au 24 mai 2004. Ont participé à cette réunion des représentants des sept Etats membres du Bureau sous-régional de la CEA, ainsi que d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies et d'organisations internationales, sous-régionales et nationales, de la société civile et du secteur privé.

Les participants à la réunion ont examiné les rapports suivants: le rapport sur la situation

économique et sociale de l'Afrique centrale en 2003; un rapport d'activité sur les principaux programmes et initiatives de la CEA; le rapport sur l'examen décennal concernant la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing; un rapport intérimaire sur l'intégration régionale en Afrique centrale; l'égalité des sexes dans le cadre du commerce sous-régional et international; un rapport d'activité sur la mise en œuvre du NEPAD dans la sous-région; un rapport sur la création d'une base de données sous-régionale; et un rapport intérimaire sur le système de gestion d'un réseau sous-régional d'experts africains. La réunion du Comité intergouvernemental d'experts a également permis au Bureau de lancer officiellement sa publication phare de 2004 sur les économies de la sous-région.

Les principales observations et recommandations du Comité ont porté essentiellement sur la nécessité, pour la CEA, de poursuivre ses efforts dans les domaines suivants:

- a) Entreprendre une analyse approfondie des mécanismes de convergence macroéconomique dans les pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) pour créer un environnement favorable à la synchronisation des activités de cette région avec celles de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC);
- b) Inclure les secteurs financier et énergétique dans les futurs rapports d'activité sur la situation de l'intégration en Afrique centrale;
- c) Faciliter la libre circulation des biens et des personnes dans la sous-région;
- d) Tirer parti de la mise en œuvre du NEPAD dans la sous-région pour établir des partenariats novateurs qui permettraient de financer les principaux secteurs du développement;
- e) Aider les Etats membres à établir, par le biais des bureaux régionaux du PNUD, un mécanisme de consultation des femmes aux niveaux national et sous-régional pour prendre en considération les préoccupations de ces dernières dans les politiques et programmes commerciaux de la sous-région et entreprendre une étude

concernant les incidences sectorielles de la libéralisation du commerce sur les femmes.

- f) Renforcer les partenariats, tels qu'AFRISTAT, établis avec les institutions nationales et régionales, dans le cadre de la mise en place d'une base sous-régionale de données économiques; et
- g) Entreprendre, en collaboration avec la Banque de développement des États d'Afrique centrale (BDEAC) et le secteur privé, une étude sur la création de fonds de garantie dans la sous-région, pour promouvoir le secteur privé ; cette étude sera incluse dans le rapport de 2006 sur la situation économique et sociale en Afrique centrale.

7. Dixième réunion du Comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique australe

La dixième réunion du Comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique australe s'est tenue à Lusaka, du 3 au 5 mai 2004. On prit part à cette réunion sept des 11 États membres du Bureau sous-régional, les communautés économiques régionales, des organismes des Nations Unies et un certain nombre d'organismes du secteur privé de la sous-région.

La réunion a examiné les documents suivants, traitant de l'Afrique australe: activités du Bureau depuis sa dernière réunion; rapport sur la situation économique et sociale (2003); rapport d'activité sur le développement durable; examen de la mise en oeuvre du Système de comptabilité nationale de 1993; état des activités dans le domaine de l'information pour le développement; et rapport de la réunion sur l'examen décennal de la mise en oeuvre du Programme d'action du Beijing. Elle a également entendu des rapports de la CEA, ainsi que des partenaires coopérants, et a tenu une session spéciale sur le développement du secteur privé en Afrique australe.

Les experts se sont félicités du travail du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe et ont noté la dynamique créée pour l'harmonisation des programmes de développement du COMESA et de la SADC. Ils ont également relevé la collaboration poursuivie avec le PNUD et ont demandé à la CEA de renforcer davantage ses relations de travail

avec le PNUD, en particulier pour les études analytiques traitant des PPTE et des DRSP.

Les observations et recommandations suivantes ont été faites:

- a) Le Comité s'est réjoui de l'amélioration des résultats économiques de la sous-région, soutenue par l'augmentation de la production vivrière dans certains États membres. Il n'en reste pas moins qu'il s'est dit préoccupé par le faible volume du commerce sous-régional et par le fait que le rapport économique n'évoque pas l'initiative PPTE dans les États membres.
- b) Le Comité s'est félicité des recommandations concernant le développement durable, notamment la création de structures nationales de coordination. Il a recommandé une analyse plus approfondie de l'équilibre à établir entre les piliers sociaux et économiques du développement durable et la nécessité d'instituer des partenariats efficaces entre les parties prenantes.
- c) Le Comité a noté les obstacles à la mise en oeuvre du Système de comptabilité nationale de 1993 et a recommandé d'intensifier les campagnes de sensibilisation et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, avec l'appui de la CEA, du PNUD, de la SADC et du COMESA.
- d) Le Comité s'est félicité du concours apporté par la CEA à l'élaboration de politiques et stratégies nationales relatives aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et a souligné l'importance d'une collaboration plus étroite avec la SADC, le COMESA et d'autres partenaires intervenant dans ce domaine.
- e) Le Comité a pris note des conclusions de la réunion sur l'examen décennal de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing, qui a réuni quelque 150 participants et plusieurs ministres de la condition de la femme, des pays de la SADC.

La session spéciale sur le développement du secteur privé en Afrique australe a abordé les thèmes suivants: investissement étranger direct, innovation et accès aux marchés; secteur privé et intégra-

tion régionale; promotion des petites et moyennes entreprises (PME); meilleures pratiques en Afrique australe; instruments financiers; stratégies d'élargissement de l'accès aux services financiers pour le secteur privé; et politiques et mécanismes institutionnels de promotion du secteur privé.

Les principales recommandations ont été les suivantes:

- a) Les gouvernements devraient mettre en place un cadre juridique et réglementaire propice aux intérêts des investisseurs tant locaux qu'étrangers. Il faudrait également élaborer, au niveau sous-régional, des stratégies visant à attirer l'investissement étranger direct et promouvoir l'innovation, les cadres juridiques devant servir à promouvoir les activités de recherche-développement.
- b) L'accent devrait être mis sur le développement de produits d'exportation à plus forte valeur ajoutée et sur une meilleure exploitation des avantages comparatifs de la sous-région.
- c) Les gouvernements devraient investir dans les infrastructures et les services, de manière à tirer parti des contributions du secteur privé.
- d) Il faudrait élargir l'éventail des intermédiaires financiers et poursuivre des stratégies tendant à améliorer l'accès aux capitaux internationaux, en particulier en obtenant de meilleures cotes financières internationales.
- e) Il faudrait établir des systèmes spécifiques d'appui aux PME, aux niveaux politique, financier, des capacités et des marchés.
- f) La paix, la démocratie et la bonne gouvernance sont essentielles au développement du secteur privé et devraient être cultivées.
- g) Il faudrait collecter, stocker et diffuser toute une variété de statistiques de nature à soutenir la croissance du secteur privé.

IV

Renforcement de la planification, du suivi et de l'impact des programmes

A. Adoption de la budgétisation axée sur les résultats à la CEA: bilan de l'expérience

Rappel

L'adoption de la budgétisation axée sur les résultats, à l'Organisation des Nations Unies (ONU), en général, et à la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en particulier, a été progressive. Avant 1974, les chapitres budgétaires s'articulaient autour des principaux objets de dépenses. Cette budgétisation établie sur la base des seules dotations a fait place à la budgétisation par programme, à partir de 1974, dans le cadre d'un plan à moyen terme. Les processus et pratiques budgétaires de l'ONU ont été soumis à l'examen d'organes intergouvernementaux, d'experts, de séminaires techniques, du Corps commun d'inspection et du Secrétariat lui-même, pour assurer la transparence du processus de planification, de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation.

Malgré ces améliorations en termes de présentation ou de méthode, le lien entre ressources et résultats restait mal défini, en partie en raison de l'accent mis sur l'utilisation des ressources au niveau des dotations. Les États membres demandaient plus de transparence et d'efficacité dans l'utilisation des ressources. En même temps, il fallait savoir si les résultats avaient été atteints ou non. La budgétisation axée sur les résultats a donc été appliquée pour la première fois à la CEA pendant la période biennale 2000-2001, afin que le secrétariat s'efforce d'obtenir des résultats et pas seulement de réaliser des produits. Des informations doivent être communiquées aux États Membres, non seulement sur les produits mais également sur le but visé par la réalisation de ces produits.

La budgétisation axée sur les résultats, telle qu'elle a été élaborée par le Secrétaire général pour être appliquée à l'ONU, est un processus de

programmation et de budgétisation dans lequel a) la formulation des programmes s'articule autour d'une série d'objectifs définis à l'avance et de résultats escomptés; b) les besoins en ressources sont calculés à partir des résultats escomptés et sont liés à ces derniers; c) l'exécution du budget, s'agissant de la réalisation des résultats (ou des résultats escomptés) est mesurée par des indicateurs objectifs de succès.

L'accent étant mis non plus sur les dotations mais sur l'obtention de résultats, la budgétisation axée sur les résultats devrait également, à la CEA, améliorer la gestion stratégique, renforcer l'efficacité de l'administration et des programmes et responsabiliser les directeurs de programme. Au niveau intergouvernemental, elle devrait faciliter la définition, par les États membres, des grandes orientations de la budgétisation et de l'exécution des programmes de la Commission, ainsi que la prise de décisions, à la clôture de la période biennale, sur la base de l'efficacité, de la pertinence et de la validité permanentes des produits, des sous-programmes et des programmes, au vu des résultats accomplis.

Incidences de la budgétisation axée sur les résultats

La budgétisation axée sur les résultats nécessite d'aborder le budget-programme différemment, puisque les organes intergouvernementaux, les services départementaux et de contrôle de l'ONU doivent désormais se concentrer sur les résultats et non plus sur les dotations. À cet égard, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique devrait jouer un plus grand rôle de contrôle, et non plus se limiter à passer en revue les résultats à obtenir, lors de l'examen du projet de budget-programme de la CEA, mais également examiner le rapport sur l'exécution des programmes, après la clôture de la période biennale, pour déterminer si les résultats ont été obtenus ou non, et, de ce fait, examiner et approuver, sur cette base, le programme de travail de la période biennale suivante.

Il convient de noter à ce stade que les informations qui sont obtenues dans le cadre des processus de suivi et d'évaluation axés sur les résultats ont été traitées par le Secrétariat de l'ONU de la même manière que tous les rapports de suivi et d'évaluation; le Secrétariat produit des rapports sur l'exécution des programmes à l'intention des États Membres, auxquels il appartient toujours de porter des jugements de valeur et de décider des mesures de suivi qui s'imposent en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre des programmes à venir. Pour le Secrétariat, les directeurs de programme sont entièrement responsables de l'obtention des résultats. La CEA examine actuellement la possibilité de lier l'exécution des programmes aux résultats individuels des directeurs ou des responsables opérationnels de programme, une fois établie la fiabilité des principaux indicateurs de succès servant à mesurer les résultats.

Élément clef de l'importance grandissante accordée aux résultats, le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU a dirigé l'établissement d'un rapport révisé sur l'exécution des programmes, permettant aux directeurs de programme de mieux communiquer aux États Membres les progrès accomplis. Ce rapport est une évaluation qualitative préparée à la fin de la période biennale du budget-programme et il constitue le principal moyen, pour les États Membres, de juger de l'évaluation des résultats, ainsi que de l'efficacité et de l'efficacéité de chaque sous-programme. auparavant, les rapports sur l'exécution des programmes étaient surtout axés sur les processus. Ils présentaient les apports fournis et le décompte des produits, essentiellement sur la base d'une analyse quantitative, en ne laissant guère de place à l'évaluation qualitative. Par conséquent, l'efficacité était certes recherchée, mais l'efficacéité était négligée.

Le nouveau rapport sur l'exécution des programmes a servi à évaluer les résultats obtenus pendant la période biennale 2002-2003, celle-ci ayant été effectivement planifiée en utilisant la méthode axée sur les résultats. Il est descriptif et il présente les traits saillants des résultats d'ensemble de chaque programme, pour la période biennale écoulée. Une section est destinée, pour chaque sous-programme, aux rapports descriptifs des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés. Les responsables des sous-programmes rendent compte des résultats obtenus, tels que mesurés par les indicateurs, ainsi que des résultats qui n'ont pas été obtenus. Par ailleurs, les directeurs de programme sont encouragés à déterminer les domaines qui peuvent donner lieu à des améliorations (apprentissage par la pratique).

Afin de compléter l'information nécessaire pour rédiger ces rapports descriptifs, les responsables des sous-programmes doivent soumettre un *Compte rendu des réalisations et un état des réalisations/résultats*. Le compte rendu des réalisations résume celles-ci sur une page ou deux, à partir des données collectées au niveau des réalisations escomptées, y compris des données statistiques et autres informations pertinentes; il est évalué à l'aune des indicateurs de succès. Un compte rendu est établi pour chaque réalisation escomptée. L'état des réalisations/résultats compare, sur une demi-page, les résultats obtenus et ceux qui étaient escomptés. Il présente les faits marquants reflétant les résultats du sous-programme pendant la période biennale 2002-2003. L'état des réalisations/résultats est basé sur le compte rendu des réalisations, dont il fait la synthèse.

En résumé, le nouveau rapport sur l'exécution des programmes comporte:

- i) *Un aperçu des résultats* du programme. Il donne, dans les grandes lignes, une vue d'ensemble de chaque réalisation du programme pendant la période considérée;
- ii) *Un bref état des réalisations/résultats*, qui présente l'impact du sous-programme et les enseignements tirés. Il donne un aperçu des activités de chaque sous-programme pendant la période considérée et constitue la base de l'*aperçu des résultats*. Le but de cet état est de faire ressortir les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés et l'obtention des résultats escomptés, par rapport aux indicateurs de succès.

La voie à suivre

Au cours de ces deux dernières années, l'application de la budgétisation axée sur les résultats a posé de grands défis et permis d'identifier un certain nombre d'améliorations à apporter dans des domaines cruciaux pour les activités à venir de l'Organisation, en général, et de la CEA, en particulier.

1. Planification des programmes: cadre stratégique proposé

Compte tenu de l'expérience acquise au cours de ces deux dernières années, il est désormais demandé aux directeurs de programmes de formuler un nouveau *plan de programme*, qui permettra aux États Membres de se concentrer sur les

questions de politique générale et de prendre des décisions concernant l'orientation future du travail de l'Organisation, y compris les résultats escomptés au cours d'une période biennale donnée. Les chefs de département et les hauts fonctionnaires sont encouragés à participer ensemble à cet effort pour décider, de manière concertée et collective, des résultats escomptés pour chaque sous-programme.

En conséquence, l'actuel plan à moyen terme sur quatre ans sera remplacé par un cadre stratégique biennal. L'Assemblée générale, lors de sa cinquante-huitième session ordinaire tenue récemment (résolution 58/269 sur le *Renforcement du système des Nations Unies: un programme pour aller plus loin dans le changement*), prie le Secrétaire général d'établir et de lui présenter à sa cinquante-neuvième session, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination, un cadre stratégique destiné à remplacer l'actuel plan à moyen terme sur quatre ans, réunissant les deux éléments suivants en un seul document:

Premier volet: un plan-cadre fixant les objectifs à long terme de l'Organisation;

Deuxième volet: un plan-programme biennal.

Le premier volet :

- a) Présentera, de manière coordonnée, l'orientation générale de l'Organisation;
- b) Indiquera les objectifs d'ensemble, y compris les objectifs à long terme, et la stratégie de l'Organisation, ainsi que les tendances dérivées des directives d'organes délibérants qui reflètent l'ordre de priorité établi par les organisations intergouvernementales, ainsi que les objectifs à atteindre;
- c) Contiendra les propositions du Secrétaire général relatives à l'ordre de priorité. Le plan-cadre sera lancé de manière centralisée pour l'ensemble du Secrétariat.

Deuxième volet: le plan-programme biennal comprendra des programmes et des sous-programmes. Les programmes de l'Organisation continueront de refléter la concordance entre les structures administratives et la structure du programme, pour une plus grande transparence et pour renforcer le lien entre le plan et le budget-pro-

gramme. Les chefs de département (y compris à la CEA) sont chargés de préparer leur plan-programme biennal. Chaque plan-programme comprendra a) un descriptif succinct donnant les grandes lignes de l'orientation générale de l'ensemble du programme et b) des sous-programmes. Il devra en outre intégrer la parité des sexes dans le travail de l'Organisation et de ses départements/bureaux.

Dans la rédaction des descriptifs des sous-programmes, les départements sont invités à accorder une attention particulière au paragraphe 9 de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale dans lequel celle-ci a décidé que les textes explicatifs des fascicules du budget-programme seraient identiques au texte du plan-programme biennal. Cette exigence est le résultat de négociations intenses qui ont abouti à la décision selon laquelle le Comité du programme et de la coordination, ainsi que les commissions régionales, n'examineront plus le projet de budget. Mais ils devront dorénavant examiner, pendant l'exercice budgétaire, les aspects relatifs au programme des mandats nouveaux ou modifiés approuvés par l'Assemblée générale, suite à l'adoption du plan-programme biennal, ainsi que tout écart apparaissant entre le plan-programme biennal et les aspects relatifs au programme du projet de budget-programme (paragraphe 13 de la résolution 58/269). En conséquence, le Comité du programme et de la coordination examinera, en juin 2004, les plans-programmes biennaux pour la période 2006-2007.

Lors de la rédaction des descriptifs des sous-programmes, une attention particulière doit être accordée aux problèmes persistants, ainsi qu'à ceux qui risquent de se poser, et aux défis à relever. Le descriptif de chaque sous-programme comprend des éléments du cadre logique, à savoir:

- Objectifs (à partir de 2006);
- Stratégie (2006-2007);
- Résultats escomptés (2006-2007);
- Indicateurs de succès (2006-2007).

Il est demandé aux directeurs de programme de veiller à établir des relations claires et significatives entre ces éléments du cadre logique. En outre, il est important de noter qu'un travail considérable a été effectué au Secrétariat sur l'élaboration des indicateurs de succès, dans le cadre de la préparation du projet de budget-programme pour les exercices biennaux 2002-2003 et 2004-2005. Ces indicateurs permettent d'élaborer des sous-programmes mieux conçus et plus logiques. Et comme ils servent de points de repère pour mesurer les progrès accom-

plis dans la réalisation des objectifs du sous-programme, le suivi et l'évaluation du programme s'en trouvent améliorés.

2. Améliorer la gestion axée sur les résultats à la CEA

La gestion axée sur les résultats est une stratégie de gestion visant à apporter des modifications importantes dans le fonctionnement des organisations, l'amélioration des résultats étant la ligne directrice. Elle fournit le cadre de gestion et les outils requis pour la planification stratégique, le suivi et l'évaluation des résultats. Elle a pour premier objectif d'améliorer l'efficacité et l'efficace, à travers le perfectionnement professionnel et, pour deuxième objectif, de faire respecter les obligations de transparence grâce aux rapports d'exécution des programmes. Dans cette optique, il faut que les parties prenantes contribuent, tout au long du cycle de gestion, à définir les résultats attendus, à suivre les progrès, à rendre compte des performances et à fonder les décisions relatives à la gestion sur les enseignements tirés.

Pour mettre davantage l'accent sur les résultats des activités de la CEA, il faudra en évaluer les performances en tenant mieux compte des priorités et des objectifs des États membres. La CEA est déterminée à clarifier ses objectifs stratégiques et les rendre plus transparents, à affiner les méthodes qu'elle utilise pour atteindre ses objectifs et à assurer un suivi et une évaluation systématiques effectifs des progrès accomplis. Cette démarche reposera sur cinq principes:

- a) A toutes les phases - qu'il s'agisse de la planification stratégique, de l'exécution ou de l'achèvement et au-delà - axer le dialogue sur les résultats pour les États membres, les partenaires et les autres parties prenantes;
- b) Toujours mener les activités de programmation, de suivi et d'évaluation en fonction des résultats attendus;
- c) Faire en sorte que le système de compte rendu des résultats soit aussi simple, rentable et facile d'utilisation que possible;
- d) Gérer *pour* les résultats et non *par* les résultats;
- e) Utiliser les informations relatives aux résultats pour l'apprentissage des ges-

tionnaires et la prise de décision ainsi que pour rendre compte et assurer le respect de l'obligation redditionnelle.

3. Renforcer la fonction d'évaluation

Il faut considérablement renforcer la fonction d'évaluation à la CEA, sur la base des progrès accomplis dans le suivi du programme. Depuis 1995, la CEA a beaucoup amélioré le suivi de son programme. Parmi ses principales réalisations, on note l'adoption des Principes directeurs opérationnels pour la gestion du programme, en 1999; l'établissement systématique de plans d'exécution du programme par les divisions qui en sont responsables et les bureaux sous-régionaux; l'institution d'examens trimestriels de l'état d'avancement du programme, par le Secrétaire exécutif adjoint avec les directeurs de programme et les bureaux sous-régionaux; et le compte-rendu détaillé fait au Siège de l'Organisation des Nations Unies sur la livraison de produits quantifiables, en fonction des plans pour les périodes biennales. Les examens de l'état d'avancement du programme ont permis de faire le point de la livraison des produits. Cependant, ils ont surtout porté sur les aspects quantitatifs de l'exécution du programme et pas suffisamment sur les aspects qualitatifs de la performance et sur les contraintes en termes de ressources qui ont affecté l'achèvement du programme.

Compte tenu des progrès accomplis dans le suivi du programme, l'heure est venue pour la CEA de créer un cadre d'évaluation efficace. Ce cadre définirait les paramètres de qualité des produits et fixerait des objectifs qualitatifs. Il permettrait aussi de s'assurer que la CEA dispose des aptitudes nécessaires pour effectuer des évaluations efficaces (auto-évaluation par les divisions responsables des programmes et par les bureaux sous-régionaux, et évaluations indépendantes par le Bureau de la coordination des politiques et des programmes) et de mettre en place et faire fonctionner un processus d'examen régulier de la gestion et d'ajustement en fonction des résultats des évaluations.

Le cadre d'évaluation devra accorder une place de choix aux "indicateurs de réalisation" qui sont définis pour chaque sous-programme dans le budget-programme biennal. Si la gestion ne met pas l'accent sur les indicateurs, il y a peu de chance que les divisions responsables des programmes et les bureaux sous-régionaux y voient des mesures crédibles de leurs performances. En outre, le nouveau cadre de gestion axée sur les résultats exigera de la CEA qu'elle élabore des indicateurs de

performance et qu'elle assure que les données de référence concernant ces indicateurs sont significatives, quantifiables et disponibles.

Deux autres dimensions de la mesure et de l'évaluation des performances sont importantes à la CEA. *Premièrement*, pour une gestion efficace des budgets, l'allocation des ressources doit tenir compte non seulement de la quantité mais aussi de la qualité. Si tel n'était pas le cas, les contraintes budgétaires obligeraient la CEA à sacrifier la qualité à des objectifs quantitatifs. *Deuxièmement*, une mesure et une évaluation crédible de la performance sont indispensables pour rendre compte aux parties prenantes et aux partenaires de l'efficacité générale de la CEA et de l'utilisation faite des fonds, y compris les ressources extrabudgétaires.

B. Stratégie de consolidation de la recherche de l'excellence: le Programme de renforcement institutionnel

La quête de l'excellence dans la mise en œuvre et la livraison des programmes exige de renforcer la planification et la budgétisation stratégiques, y compris les fonctions de suivi et d'évaluation, la gestion des ressources humaines, y compris le renforcement des compétences du personnel par la formation, et la gestion des connaissances.

Pour consolider les gains de la première série de réformes lancées en 1996 et achever de transformer la Commission en une organisation apprenante crédible, un grand programme de renforcement institutionnel a été lancé en 2003. Ce programme vise avant tout à faire de la CEA une institution plus souple et plus adaptée aux besoins de ses clients, en améliorant de façon continue ses méthodes de travail et ses normes de livraison de service. L'objectif est d'améliorer progressivement le rapport coût-efficacité et d'aider à instaurer une culture de changement qui réponde totalement aux attentes des parties prenantes et contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique.

Le Programme de renforcement institutionnel a culminé avec les réunions de l'Open Space, tenues fin 2002, et auxquelles plus de 600 fonctionnaires de la CEA ont participé. Ces derniers ont élaboré des recommandations détaillées, qui s'ajoutaient à des études d'experts et aux conseils de quelques partenaires institutionnels. De ces recommanda-

tions sont issus trente-six projets prioritaires, qui ont tous un chef de projet à la CEA et un calendrier d'exécution. En outre, une équipe spéciale a été nommée pour superviser l'exécution du programme, qui est appelée à durer jusqu'en décembre 2005. Les projets du programme sont articulés autour des trois thèmes suivants:

- **Renforcer la planification et la budgétisation stratégiques et opérationnelles.** Cette réforme consiste principalement à élaborer un système de budgétisation intitulé "ONU-Plus" qui repose sur les processus de l'ONU, mais les complète par de nouvelles caractéristiques pour éviter dans toute la mesure possible de perturber l'appui aux donateurs et pour autoriser la prévisibilité et la souplesse que suppose l'utilisation de fonds extrabudgétaires. ONU-plus comporte également un système cohérent de compte rendu qui renforcera la confiance des donateurs et responsabilisera les parties prenantes. Une budgétisation et une planification rigides pouvant également nuire à la planification stratégique ainsi qu'à la cohérence de l'évaluation et du suivi, un certain nombre d'activités sont exécutées dans le cadre de ce projet pour améliorer la planification stratégique et opérationnelle, ainsi que la qualité, la rapidité et la pertinence du travail de la CEA.

Les examens des méthodes de travail effectués dans le cadre de ce projet devraient permettre à l'organisation d'adopter une gestion stratégique qui rendrait ses gestionnaires responsables des résultats des unités qu'ils dirigent, en vertu d'un arrangement de type contractuel. Ceci est conforme à l'esprit de la réforme du Secrétaire général, qui vise à déléguer autant que possible de responsabilités aux niveaux opérationnels.

- **Renforcer la gestion des connaissances:** le but est de développer le partage et l'apprentissage des connaissances à la CEA. Dans cette optique, les services qui s'occupent des publications, de l'archivage et de la diffusion des connaissances produites par la CEA devront renforcer leur collaboration. La gestion et la diffusion de l'information seront améliorées, ainsi que le système de publications et l'infrastructure satellitaire. Des séminaires visant à ren-

forcer la capacité d'apprentissage en ligne et d'enseignement sur ordinateur seront proposés.

- **Améliorer la gestion et la mise en valeur des ressources humaines:** Il est prévu de rendre les structures plus "transversales" et de développer le travail en équipe. Des contrats annuels de performance avec les directeurs précisant des objectifs sont introduits. Une stratégie globale de formation sera mise en place pour développer les capacités internes, renforcer les qualifications du personnel et améliorer ses perspectives de carrière. La gestion et le suivi des projets, ainsi que les capacités d'évaluation, seront renforcés. La CEA

est déterminée à ne plus se cantonner à stocker et accumuler des savoirs mais à partager largement l'information à travers des réseaux nationaux, interrégionaux et mondiaux.

Des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne l'exécution du programme. Certains projets ont été lancés et d'autres seront bientôt achevés. Leurs résultats seront intégrés progressivement dans les méthodes de travail de la Commission, dans ses activités de partage des connaissances et dans la gestion des ressources. Il est prévu que le Bureau de la coordination des politiques et des programmes applique un grand nombre de recommandations du Programme de renforcement institutionnel, lorsqu'elles seront complètes.